

# STANDARDISATION EXAMINATEURS D'INSTRUCTEUR ULM



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Quelques nouveautés de l'arrêté du 24 novembre 2017
3. L'examineur
4. Le candidat
5. La sécurité
6. La demande de test
7. L'évaluation de compétences
8. Le contenu de l'évaluation de compétences
9. Travaux pratiques
10. Conclusion

# INTRODUCTION



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# INTRODUCTION

- Cette standardisation a pour objectif de vous aider dans votre tâche d'examinateur d'instructeur de pilote d'ULM
- La réglementation applicable y est rappelée et précisée sous cette forme :

Référence réglementaire :  
« citation réglementaire »

- Des conseils sur la conduite de l'évaluation de compétences vous seront donnés tout au long de cette présentation sous cette forme :



# RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- L'arrêté du 24 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 1981 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile
- L'arrêté du 24 novembre 2017 relatif à la formation des instructeurs de pilote d'ULM



# QUELQUES NOUVEAUTÉS DE L'ARRÊTÉ DU 24 NOVEMBRE 2017



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# QUALIFICATION INSTRUCTEUR ULM



**Valable 3 ans**



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

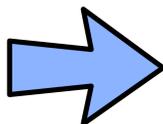
# QUALIFICATION INSTRUCTEUR ULM

Ce n'est plus « X » qualifications instructeur ULM (1 par classe)



Mais

UNE qualification instructeur ULM avec les privilèges d'instruire sur « X » classes



**A votre demande, le Bureau des licences « convertira » votre licence dans SIGEBEL et vous délivrera un nouveau numéro d'instructeur ULM (conforme à l'arrêté du 24/11/2017)**

# QUALIFICATION INSTRUCTEUR ULM



## Définition d'un nouveau privilège « formateur d'instructeur ULM »

### 7.5.2.3 Privilèges :

« La qualification d'instructeur de pilote d'ULM ouvre à son titulaire, pour la ou les classe(s) mentionnée(s), le droit de :

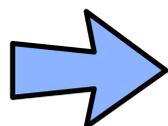
[...]

3° Dispenser la formation théorique et pratique en vue de l'obtention de la qualification d'instructeur de pilote d'ULM. L'instructeur de pilote d'ULM exerce ce privilège de formateur d'instructeur s'il justifie, au moyen d'une attestation sur l'honneur, d'un volume d'au moins 100 heures de formation, à la fois théorique et pratique, dispensées à des élèves pilotes d'ULM. »

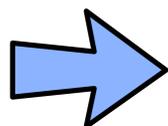
# QUALIFICATION INSTRUCTEUR ULM



## Définition d'un nouveau privilège « formateur d'instructeur ULM »



**A votre demande, le Bureau des licences vous apposera ce privilège sur présentation de l'original de votre licence et d'une attestation sur l'honneur d'au moins 100 heures de formation dispensées à des élèves pilotes ULM.**



**Mais pour pouvoir former des instructeurs, cela ne suffit pas : il faut également être intégré à la liste des formateurs d'un organisme approuvé pour la formation instructeur ULM !**

# NOTIONS DE PROROGATION ET DE RENOUELEMENT (QUALIF IULM)

## **Prorogation :**

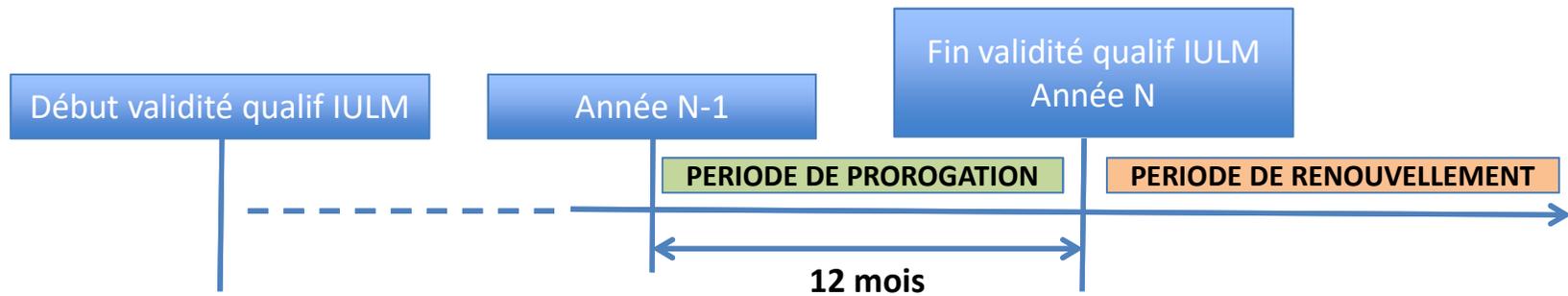
Désigne un acte administratif effectué pendant la période de validité d'une qualification et qui permet au titulaire de continuer à exercer les privilèges de cette qualification pour une nouvelle période donnée, sous réserve de satisfaire aux exigences spécifiées.

## **Renouvellement :**

Désigne un acte administratif effectué après qu'une qualification est arrivée en fin de validité et qui a pour effet de renouveler les privilèges de cette qualification pour une nouvelle période donnée, sous réserve de satisfaire aux exigences spécifiées.



# NOTIONS DE PROROGATION ET DE RENOUVELLEMENT (QUALIF IULM)



# CONDITIONS DE PROROGATION ET DE RENOUELEMENT (QUALIF IULM)

## Prorogation :

- Suivre le stage d'actualisation des connaissances d'instructeur de pilote d'ULM (stage de 2 jours) dans la période de validité de la qualification.
- Effectuer un vol de contrôle dans les 12 mois qui précèdent la date d'expiration de la qualification (ce vol se fait sur la classe du choix du candidat, mais ce choix devra différer à chaque prorogation).

→ **Le vol de contrôle ne peut pas avoir lieu à l'une des dates du stage**

## Renouvellement :

Dans les 12 mois précédant le renouvellement :

- Suivre le stage d'actualisation des connaissances d'instructeur de pilote d'ULM (stage de 2 jours).
- Faire l'objet d'une évaluation pédagogique satisfaisante en vol sur la ou les classes dont il souhaite le renouvellement.

→ **Ce qui implique donc, une évaluation pédagogique en vol pour chaque classe que l'on souhaite renouveler !**

# PARCOURS DE FORMATION DU CANDIDAT INSTRUCTEUR ULM

Cas d'une formation complète



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

### Conditions d'entrée en formation initiale:

- Être titulaire du brevet et de la licence de pilote ULM dans la classe considérée
- Avoir obtenu un résultat satisfaisant à l'évaluation théorique instructeur ULM
- Satisfaire aux conditions d'expériences (classe 1 = 70h, classe 2 = 100h, classe 3 = 150h, classe 4 = 200h, classe 5 = 70h, classe 6 = 200h)
- Être titulaire de l'emport passager depuis au moins 6 mois
- Détenir l'aptitude à la radiotéléphonie en langue française
- Obtenir un résultat satisfaisant à l'évaluation initiale

### Formation initiale:

- Minimum 50 heures de théorie et 25 heures de pratique
- La durée de la formation ne peut pas être inférieure à 5 semaines, consécutives ou non

### Evaluation de compétences de fin de formation initiale:

- Avec le RP, le délégataire, ou tout autre examinateur
- 1 exercice de cours théorique en salle + 1 exercice de cours pratique en vol

### Formation instructeur stagiaire:

- Être âgé de 18 ans révolus et avoir réussi l'évaluation de compétences de fin de formation initiale
- Formation à faire dans son intégralité dans le même organisme de formation
- Minimum 20 heures d'enseignement pratique en vol
- Mener au minimum 1 élève pilote jusqu'au lâcher solo

### Examen de fin de formation:

- Avec un examinateur extérieur
- Demande de test à envoyer 15 jours avant à la DSAC/IR
- 1 exercice de cours théorique en salle + 1 exercice de cours pratique en vol

Si réussite

**INSTRUCTEUR**

Si échec

**Réentrainement**

18 mois maximum à compter de la 1<sup>ère</sup> leçon délivrée

18 mois maximum à compter de la réussite à l'évaluation de compétences de fin de formation initiale

# PARCOURS DE FORMATION DU CANDIDAT INSTRUCTEUR ULM

Cas d'une formation additionnelle



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

### Conditions d'entrée en formation additionnelle :

- Être titulaire du brevet et de la licence de pilote ULM dans la classe considérée
- Être titulaire de l'emport passager
- Remplir l'une des deux conditions suivantes :
  - ❖ Être titulaire d'une qualification instructeur ULM dans une autre classe,
  - OU
  - ❖ Être titulaire d'une qualification d'instructeur de vol FI (AIRCREW), en état de validité.

### Formation additionnelle :

- Pour les classes 1, 2, 3, 4 et 5 : le candidat effectue une formation au vol de **10 heures minimum** sur un ULM et avec un formateur d'instructeur de la classe concernée.
- Pour la classe 6 : le candidat effectue une formation au vol de **20 heures minimum** sur un ULM et avec un formateur d'instructeur de classe 6.

### Examen de fin de formation:

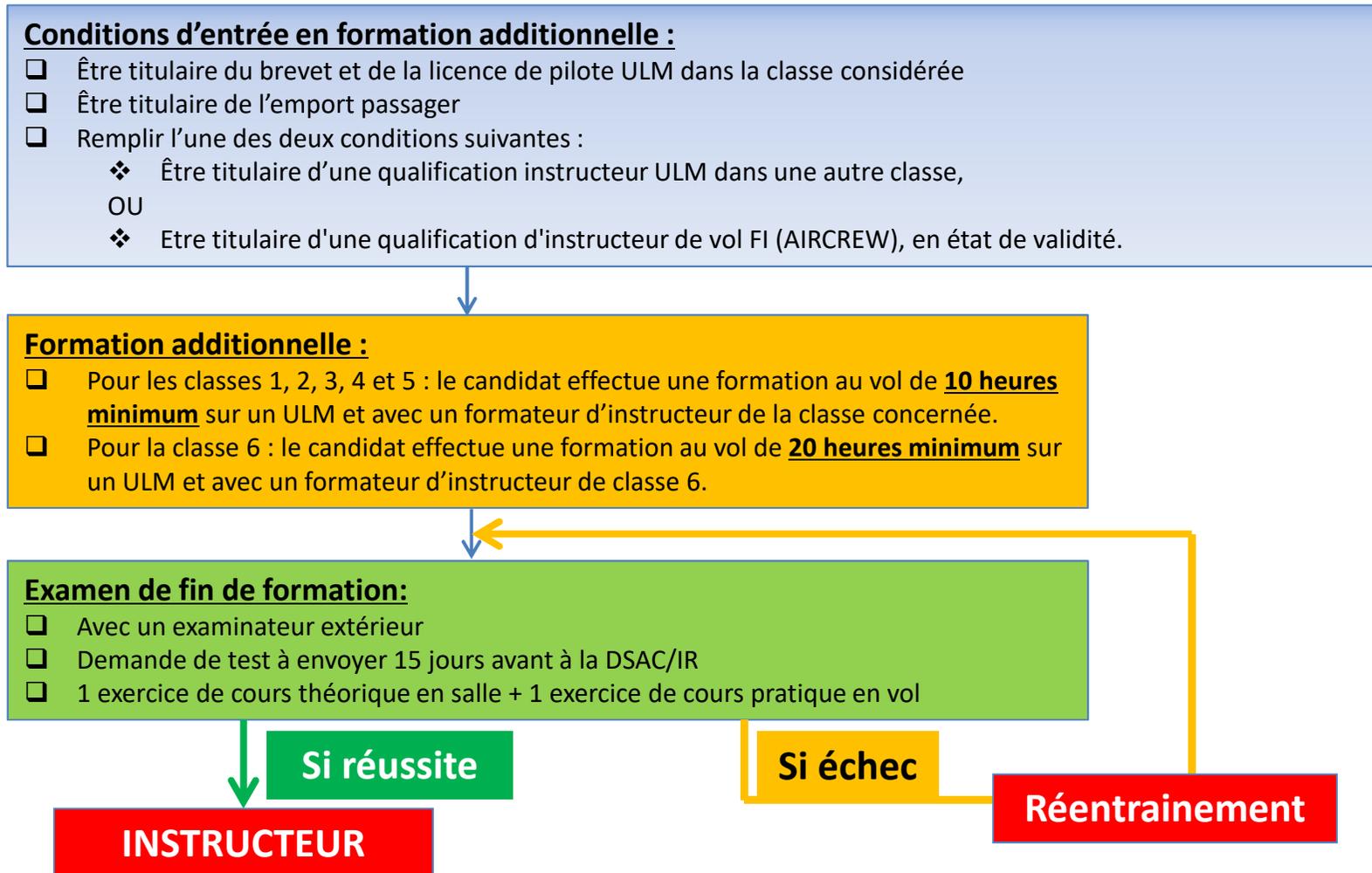
- Avec un examinateur extérieur
- Demande de test à envoyer 15 jours avant à la DSAC/IR
- 1 exercice de cours théorique en salle + 1 exercice de cours pratique en vol

Si réussite

**INSTRUCTEUR**

Si échec

**Réentraînement**



# L'EXAMINATEUR



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : OBTENTION ET MAINTIEN

Art. 3 – 10.6 de l'arrêté du 24 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 1981 :

« 1° *Obtention de l'autorisation d'examineur d'instructeur de pilote d'ULM*  
*L'autorisation d'examineur d'instructeur de pilote d'ULM est délivrée au candidat qui satisfait aux conditions suivantes :*

- a) *Détenir la qualification d'instructeur de pilote d'ULM ;*
- b) *Détenir le privilège de former des instructeurs de pilote d'ULM ;*
- c) *Justifier, au moyen d'une attestation sur l'honneur, d'un volume d'au moins 100 heures de formation, à la fois théorique et pratique, dispensées à des élèves instructeurs de pilote d'ULM.*

2° *Maintien de l'autorisation d'examineur d'instructeur de pilote d'ULM*

*L'examineur maintient son autorisation en état de validité tant qu'il maintient sa qualification d'instructeur de pilote d'ULM en état de validité. »*

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : PRIVILÈGES

Art. 3 – 10.6 de l'arrêté du 24 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 1981 :

*« 3° Privilèges*

*L'autorisation d'examineur d'instructeur de pilote d'ULM ouvre à son titulaire, pour la ou les classe(s) qu'il détient, le droit de conduire des évaluations de compétences et des examens pour la délivrance, la prorogation ou le renouvellement de la qualification d'instructeur de pilote d'ULM, ainsi que pour l'extension aux classes associées, à l'exclusion des élèves instructeurs de pilote d'ULM qu'il a lui-même formés. »*



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : LISTE DES EXAMINATEURS



Rubrique :

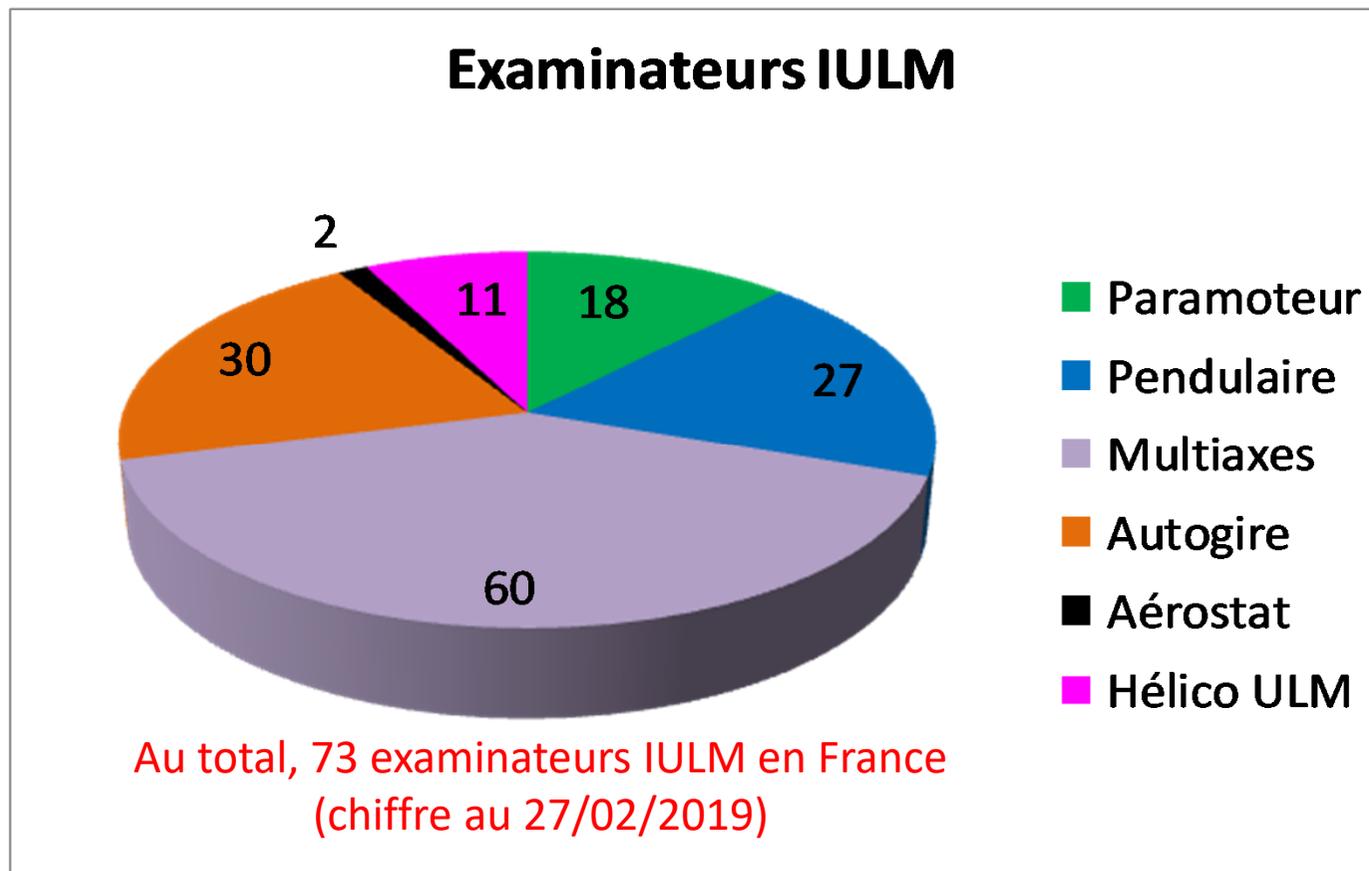


Personnels Navigants



Pilotes d'ULM

# REPARTITION DES EXAMINATEURS D'INSTRUCTEURS ULM PAR CLASSE



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

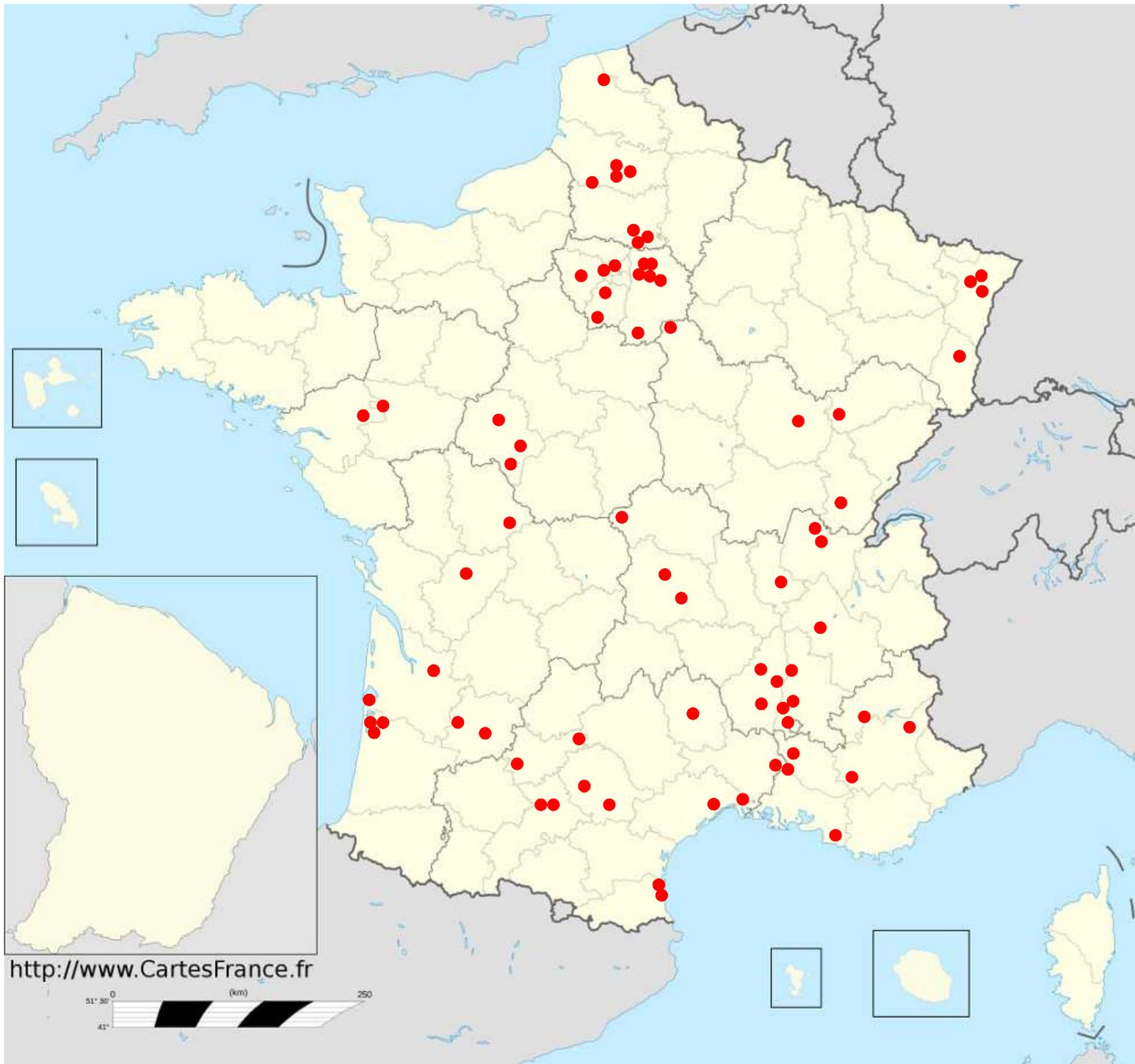
# CARTOGRAPHIE DES EXAMINATEURS D'INSTRUCTEURS ULM



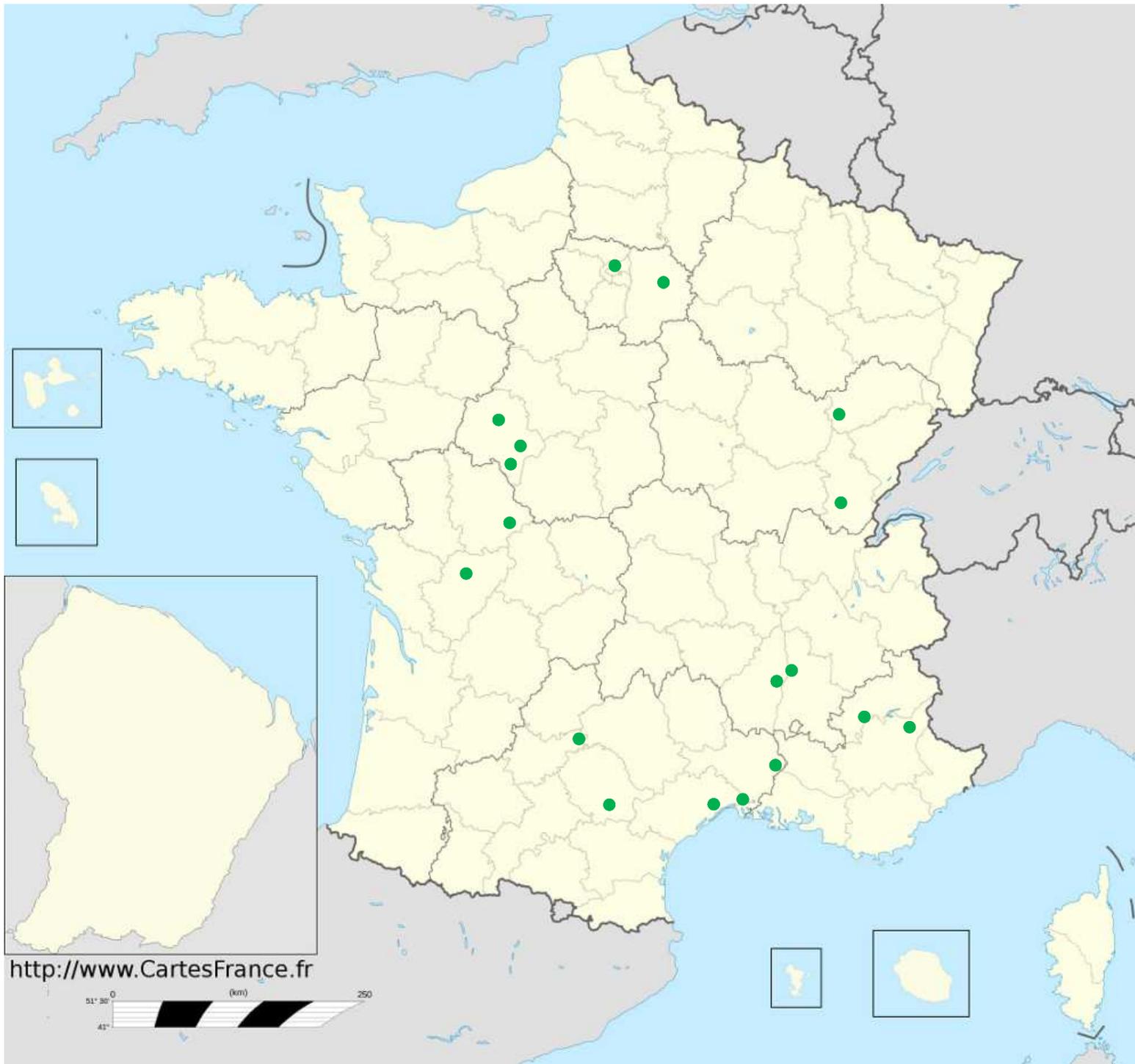
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



73 examinateurs  
IULM en France  
(chiffre au  
27/02/2019)

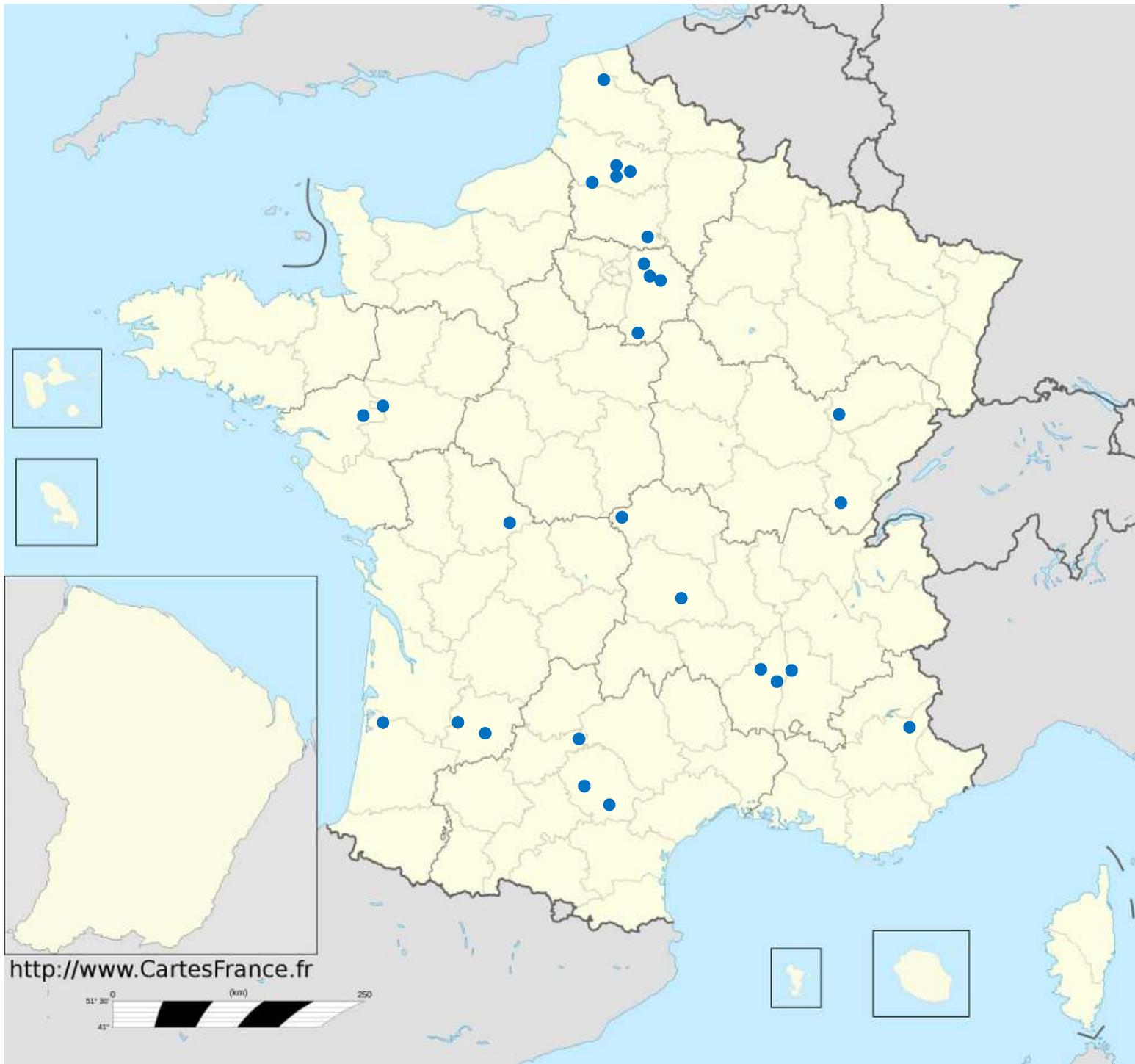


18 examinateurs  
IULM classe  
paramoteur en  
France  
(chiffre au  
27/02/2019)

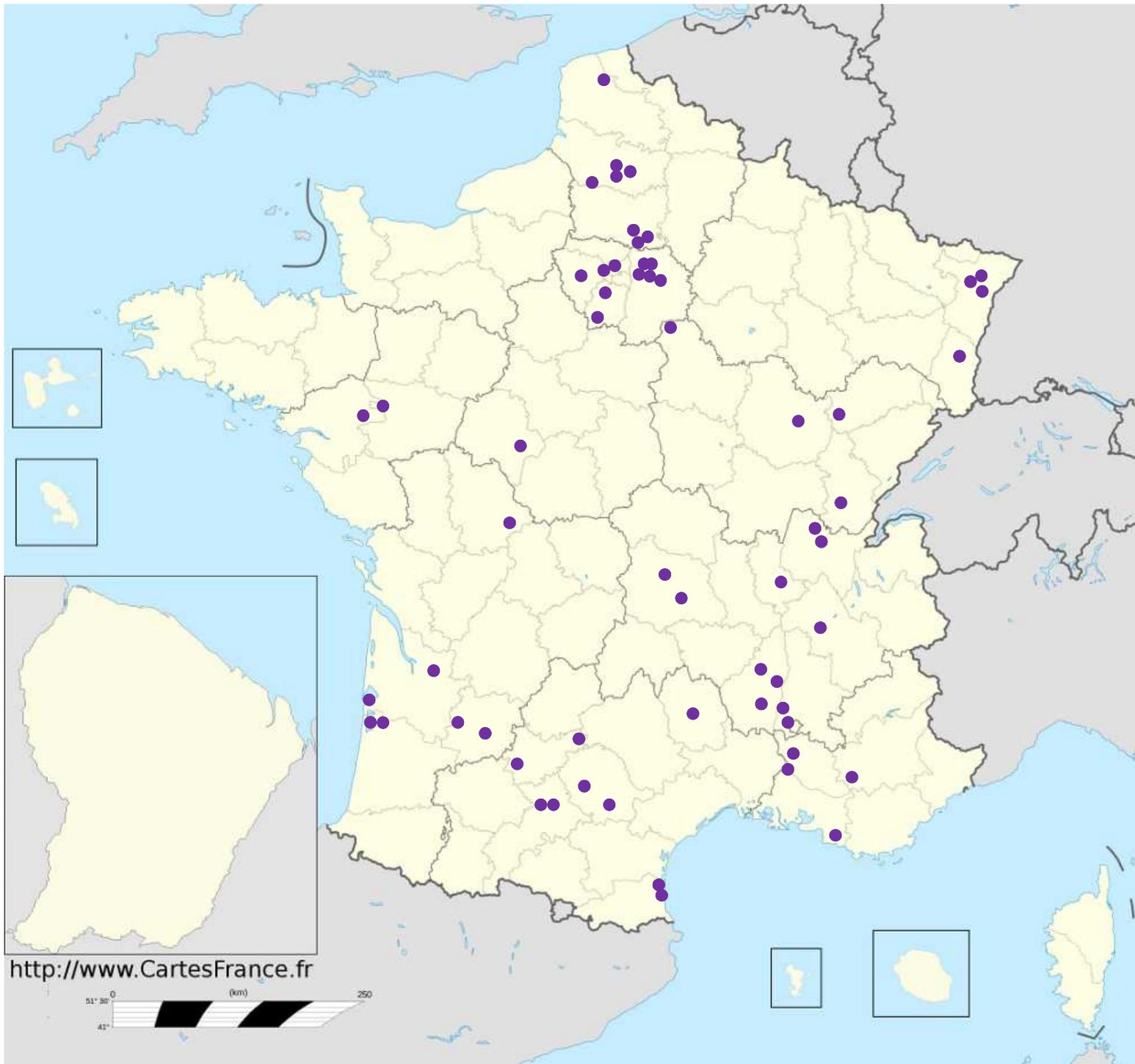
<http://www.CartesFrance.fr>

le de l'Aviation Civile

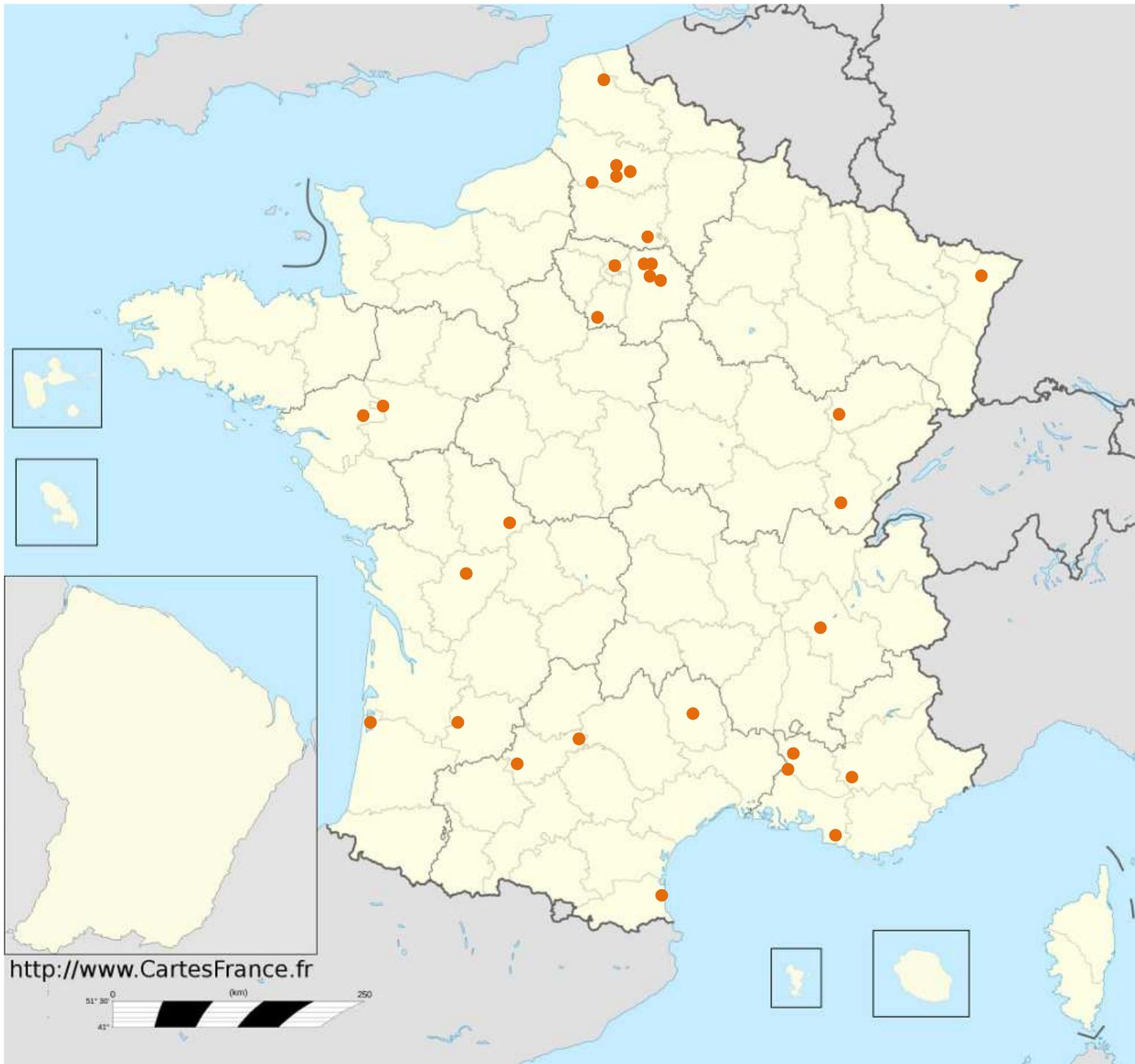
écologique et solidaire



27 examinateurs  
IULM  
pendulaire en  
France  
(chiffre au  
27/02/2019)

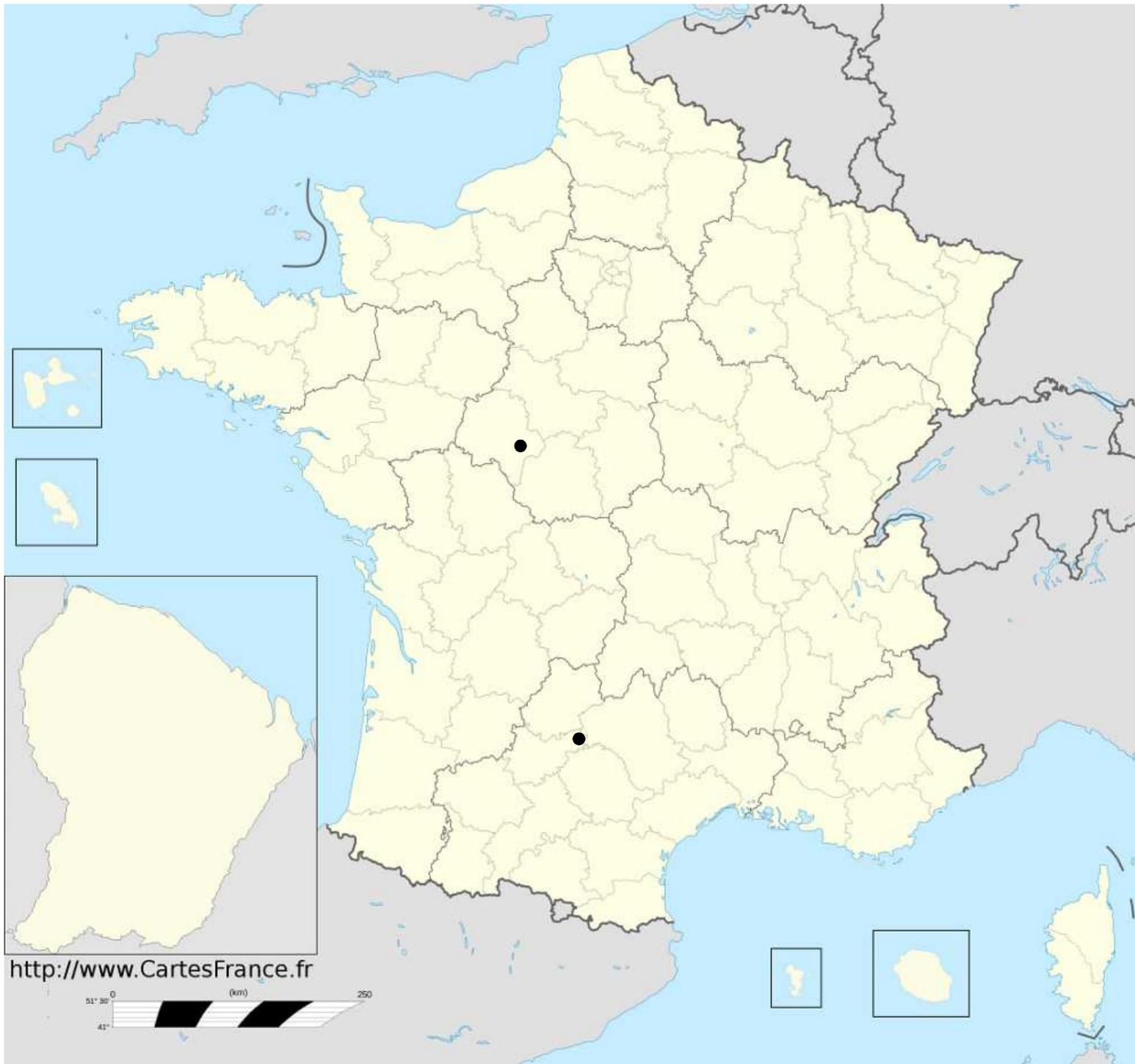


60 examinateurs  
IULM multiaxes  
en France  
(chiffre au  
27/02/2019)

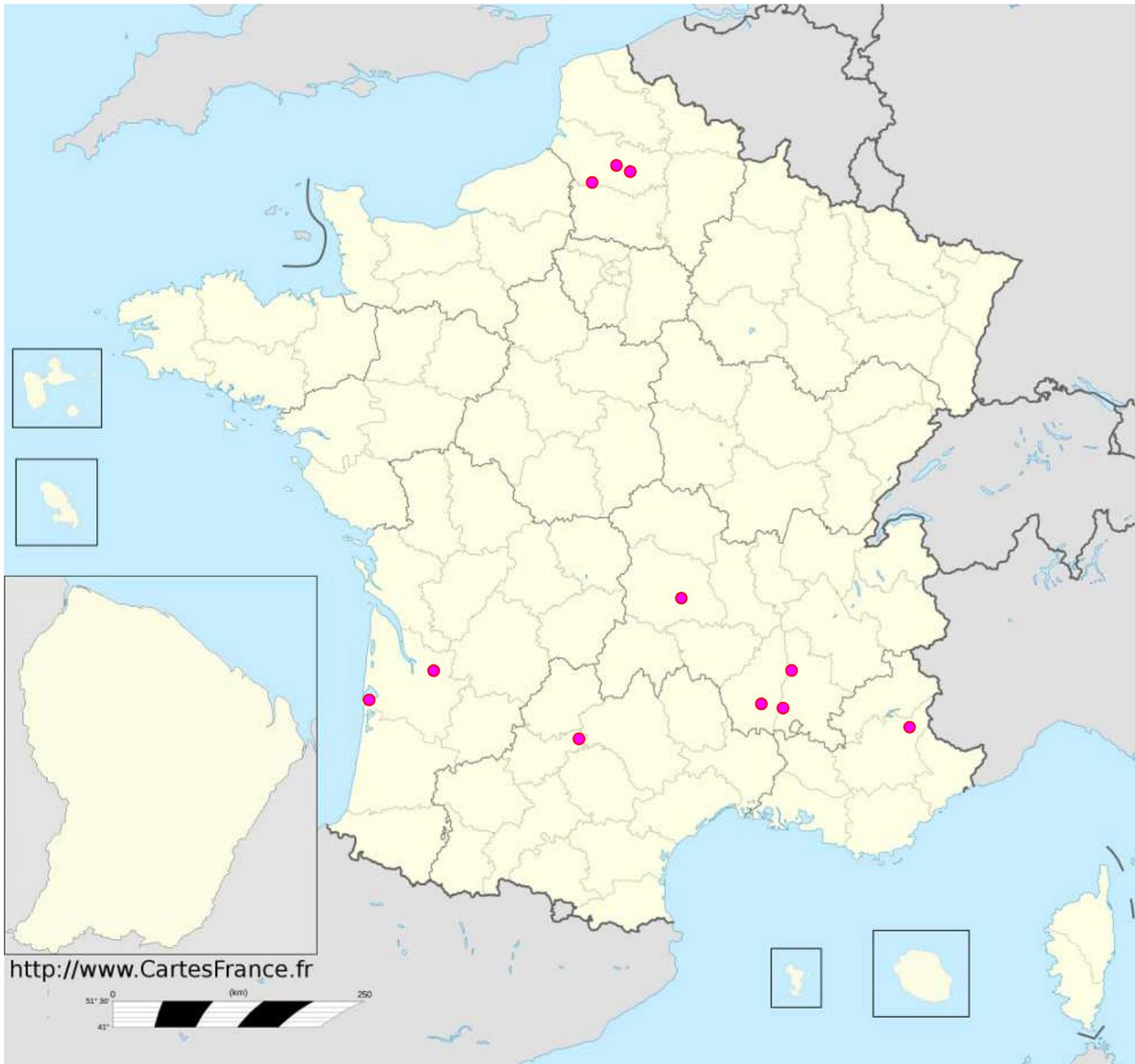


30 examinateurs  
IULM autogire  
en France  
(chiffre au  
27/02/2019)

<http://www.CartesFrance.fr>



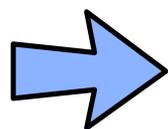
2 examinateurs  
IULM aérostat  
en France  
(chiffre au  
27/02/2019)



11 examinateurs  
IULM hélico en  
France  
(chiffre au  
27/02/2019)

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : RÔLE

- Agir au nom de l'Etat
- Vous êtes COMMANDANT DE BORD
- Être le garant de l'intérêt général, et non pas seulement de l'intérêt immédiat du candidat ou de l'organisme de formation



**Votre rôle est d'accorder le bénéfice de l'épreuve à tout candidat qui atteint le niveau exigé et de le refuser à quiconque ne l'atteint pas**

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : LIMITATION D'EXERCICE

## ➤ Pour « **invalidité** »

Si vous ne répondez plus aux conditions initiales de votre nomination (validité de la qualification instructeur ULM), votre autorisation d'examineur est invalidée. Vous devez vous abstenir d'exercer.

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : LIMITATION D'EXERCICE

## ➤ Pour « **proximité** »

Au-delà de l'aspect réglementaire, il faut considérer tous les cas de proximité qui pourraient créer un doute sur votre impartialité : relations de parenté, hiérarchie, ...

Il y a des cas dans lesquels vous ne devez pas accepter de faire passer l'évaluation de compétences à un candidat.

L'influence subie peut être inconsciente, et le mieux à faire est de se préserver :

- De la complaisance, attitude qui entraînerait un résultat d'examen plus favorable que mérité
- De la sévérité excessive dans un but de protection du candidat, notamment dans le cas d'une filiation directe.

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : LIMITATION D'EXERCICE

- La réglementation ne peut pas prévoir tous les cas de proximité.
- C'est vous qui êtes le mieux placé pour déterminer une éventuelle proximité avec le candidat en tenant compte notamment de votre lien de parenté, de votre relation hiérarchique, ou d'autres liens en fonction de la situation locale ou de circonstances.



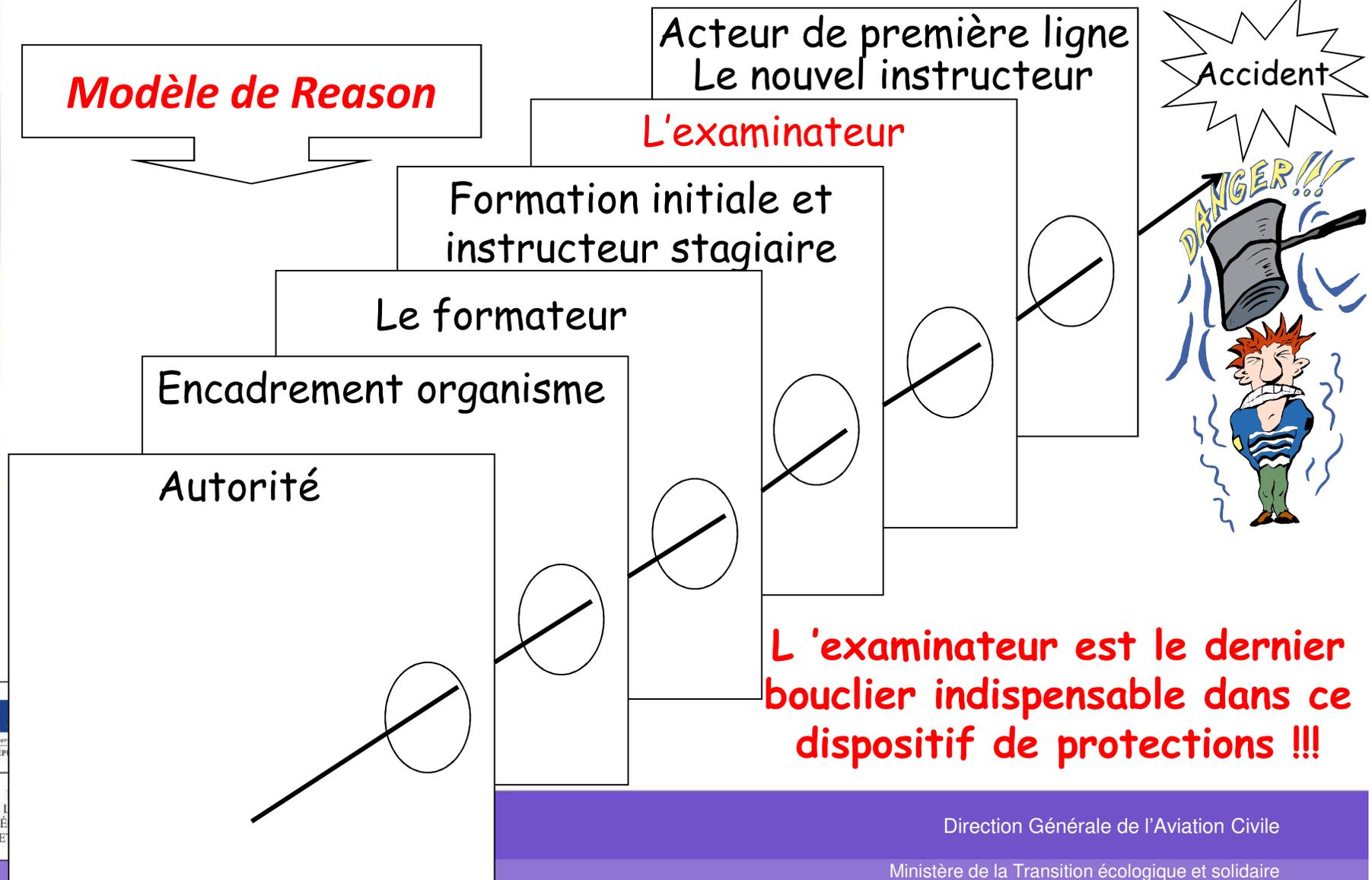
**Il est important que l'équité de traitement des candidats ne puisse pas être mise en doute par des tiers de bonne foi !**

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : LIMITATION D'EXERCICE

En cas de doute sur votre impartialité ?

- Informez la DSAC/IR qui vous a désigné(e)
- La DSAC/IR pourra alors :
  - Soit rechercher un autre examinateur
  - Soit confirmer votre légitimité à faire passer l'examen
- Cette intervention avant l'épreuve est plus avantageuse pour tous. Après l'épreuve, en cas de fraude avérée, l'action de l'administration est plus pénalisante et peut comprendre, entre autres, l'annulation de celle-ci.

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : ATTRIBUTION D'UN RÉSULTAT



# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : ATTRIBUTION D'UN RÉSULTAT

- Vous êtes le garant du système qui aboutit à la délivrance de la qualification instructeur ULM
- Vous devez attribuer un résultat en rapport avec la performance du candidat
  - ❑ D'une part, vous n'êtes pas supposé chercher à tout prix une issue favorable pour le candidat (ex : une attitude consistant à compléter l'instruction pendant un examen n'est pas acceptable)
  - ❑ D'autre part, l'exigence d'une performance très supérieure au niveau recherché n'est pas souhaitable de la part d'un examinateur
- L'échec du candidat doit être prononcé lorsque c'est nécessaire. C'est à la fois une protection des tiers et un retour d'expérience qui sera utilisé par tous : le candidat, ses formateurs, son organisme de formation, la DSAC.



**VOUS ETES RESPONSABLE !**

# L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR IULM : ATTITUDE

- Vous devez avoir une **attitude positive et équitable** !
- Un examinateur qui pratique des examens litigieux met en cause son intégrité et peut voir son autorisation suspendue ou retirée.
- N'oubliez pas que vous devez être personnellement désigné pour tout test en vue d'une délivrance de qualification instructeur. Vous ne devez pas accepter de remplacer au pied levé un collègue sans accord préalable de la DSAC/IR qui l'avait mandaté.

# LE CANDIDAT



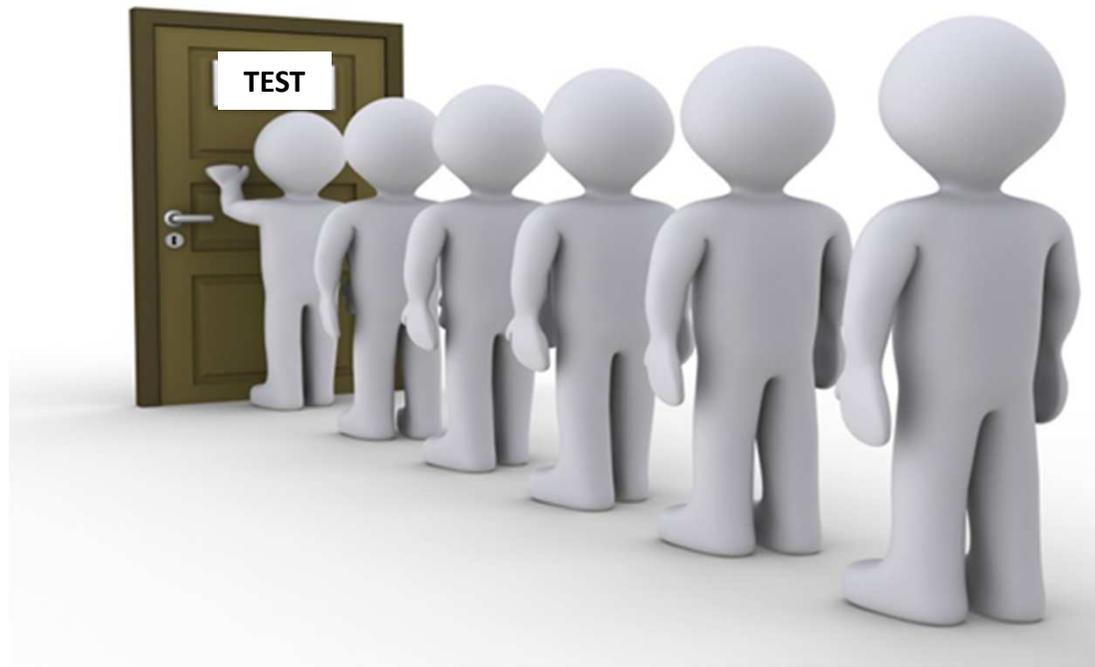
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# LE CANDIDAT

- Vous pouvez avoir 6 types de candidats différents :



# LE CANDIDAT

1

Un instructeur en formation qui est présenté par un organisme approuvé pour une évaluation des compétences de fin de formation initiale



Uniquement pour des élèves ayant débuté leur formation selon l'arrêté du 24 novembre 2017

2.2.2 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Le candidat fait l'objet d'une évaluation pédagogique des compétences de fin de formation initiale avec le RP ou un délégataire de l'organisme de formation où l'élève instructeur a suivi sa formation initiale, ou tout autre examinateur. »

2.2.2 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Si l'élève instructeur réussit cette évaluation, il acquiert la qualité d'instructeur stagiaire. »



**Il pourra alors ensuite instruire à de vrais élèves**

# LE CANDIDAT

**2** Un instructeur stagiaire qui est présenté par un organisme approuvé pour l'évaluation de compétences de fin de formation

2.2.4 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

*« La fin de formation pédagogique pratique est sanctionnée par un examen final en vue de la délivrance à l'intéressé de la qualification d'instructeur de pilote d'ULM.*

*[...]*

*2° Choix de l'examineur*

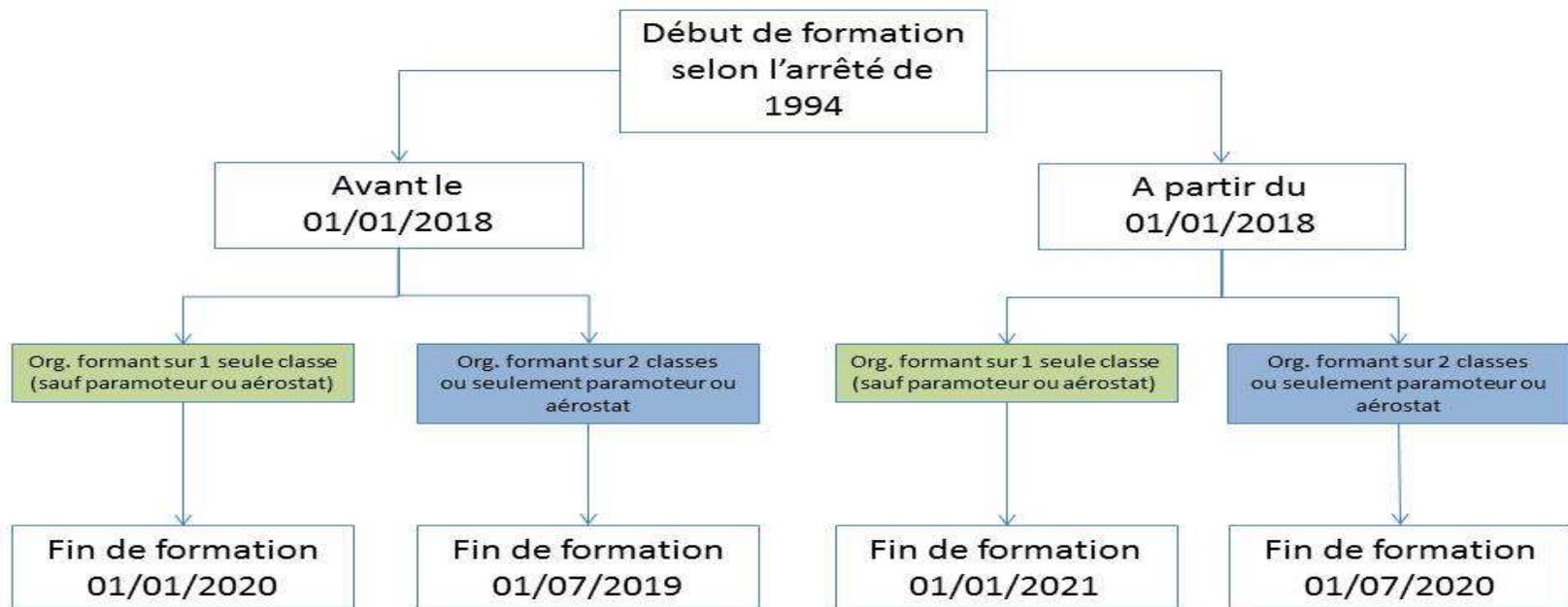
*L'examen final est effectué par un examinateur extérieur à l'organisme de formation où l'élève instructeur a suivi sa formation. »*

# LE CANDIDAT

**2** Un instructeur stagiaire qui est présenté par un organisme approuvé pour l'évaluation de compétences de fin de formation



Formation conforme à l'arrêté du 17 octobre 1994



# LE CANDIDAT

**2** Un instructeur stagiaire qui est présenté par un organisme approuvé pour l'évaluation de compétences de fin de formation



Formation conforme à l'arrêté du 17 octobre 1994



Formation conforme à l'arrêté du 24 novembre 2017



**Dans les 2 cas, il s'agit de la même évaluation de compétences avec un examinateur extérieur à l'organisme de formation !**

# LE CANDIDAT

- 3** Un **instructeur FI** dans un autre catégorie d'aéronef qui a suivi une formation additionnelle dans un organisme approuvé, qui vous le présente pour une évaluation de compétences de fin de formation

*Annexe 4 à l'arrêté du 24 novembre 2017*

*« Le titulaire d'une qualification d'instructeur de vol au sens de la sous-partie J du règlement (UE) n°1178/20111 de la Commission du 3 novembre 2011 modifié susvisé, qui souhaite obtenir la qualification d'instructeur de pilote d'ULM effectue une formation additionnelle, dont la durée varie selon la classe visée, au sein d'un organisme de formation. » »*

*Annexe 4 à l'arrêté du 24 novembre 2017*

*« La formation additionnelle est sanctionnée par une évaluation des compétences de fin de formation avec un examinateur extérieur à l'organisme où le candidat a effectué cette formation additionnelle. »*



# LE CANDIDAT

4

Un instructeur ULM dans une autre classe qui souhaite étendre ses privilèges, qui a suivi une formation additionnelle dans un organisme approuvé, qui vous le présente pour une évaluation de compétences de fin de formation

Annexe 4 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« L'instructeur de pilote d'ULM sur une ou plusieurs classes qui souhaite étendre ses privilèges à une nouvelle classe d'ULM effectue une formation additionnelle, dont la durée varie selon la classe visée, au sein d'un organisme de formation. » »

Annexe 4 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« La formation additionnelle est sanctionnée par une évaluation des compétences de fin de formation avec un examinateur extérieur à l'organisme où le candidat a effectué cette formation additionnelle. »

# LE CANDIDAT

5

Un instructeur ULM qui est dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration de sa qualification instructeur, et qui souhaite la proroger et se présenter à un vol de contrôle

3.1 de l'annexe 3 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« L'instructeur de pilote d'ULM, qui souhaite proroger sa qualification d'instructeur effectuée, au sein d'un organisme de formation d'instructeurs de pilote d'ULM :

1° Un stage d'actualisation des connaissances

[...]

2° Un vol de contrôle

L'instructeur de pilote d'ULM effectue le vol de contrôle avec le RP de l'organisme de formation où il a effectué son stage, ou tout autre examinateur. »

# LE CANDIDAT

6

Un instructeur ULM dont la qualification instructeur n'est plus valide, qui souhaite la renouveler et se présenter à une évaluation pédagogique en vol

3.1 de l'annexe 3 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Le candidat qui souhaite renouveler sa qualification d'instructeur effectue, au sein d'un organisme de formation d'instructeurs de pilote d'ULM :

1° Un stage d'actualisation des connaissances

2° Une évaluation pédagogique en vol, sur la ou les classes dont il souhaite le renouvellement en tant que privilège, dans des conditions identiques à celle de l'examen final ouvrant l'accès à la qualification d'instructeur de pilote d'ULM »

# LA SECURITE



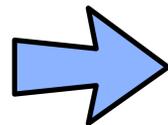
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# INTERVENTION DANS LA CONDUITE DU VOL

- Vous intervenez lorsqu'une situation potentiellement dangereuse le justifie ou si votre candidat risque de gêner d'autres aéronefs.
- Votre intervention est-elle éliminatoire ?



A vous de décider !



N'hésitez jamais à reprendre la conduite du vol à chaque fois que vous l'estimerez nécessaire sans vous préoccuper des éventuelles conséquences pour le candidat.

**LA SECURITE PASSE AVANT TOUT**

# CAS D'INCIDENT RÉEL PENDANT LE VOL

- Laissez tomber votre rôle d'examineur !
- Suspendez l'évaluation de compétences le temps de gérer le problème vous-même !
- Si l'incident est résolu, ne reprenez l'épreuve pratique que si vous estimez le candidat capable d'y faire face. Ne sous-estimez pas le stress qu'il aura pu ressentir.

# INTERRUPTION À L'INITIATIVE DU CANDIDAT

- Le candidat peut décider d'arrêter l'épreuve à tout moment (par ex, en cas d'inconfort ou de dégradation des conditions météo)
- Si vous jugez ses raisons recevables, l'épreuve est simplement suspendue. Seules les rubriques non effectuées à ce moment-là seront passées lorsque l'épreuve pourra reprendre

# LA DEMANDE DE TEST



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

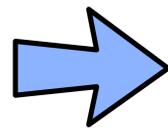
# LA DEMANDE DE TEST

La demande de test est à réaliser :

- au plus tard 15 jours avant le jour de l'examen,
- par l'organisme de formation auprès de la DSAC/IR,

dans les 2 cas suivants :

1. Evaluation de compétences de fin de formation instructeur stagiaire
2. Evaluation de compétences de fin de formation additionnelle (pour la délivrance de la qualification instructeur ULM par équivalence et pour l'extension des privilèges à de nouvelles classes)



Pour toute évaluation de compétences **en vue de la délivrance** de la qualification instructeur dans la classe concernée !

# LA DEMANDE DE TEST

Où trouver le formulaire ?



**Rubrique :**



Personnels Navigants



Pilotes d'ULM



**Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile**  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE FIN DE FORMATION INSTRUCTEUR ULM**

<b>Instructeur Stagiaire ULM</b>	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Date de Naissance :
Nom de famille		Tel :
Nom d'usage		Mail :
Prénoms		

Organisme de formation d'instructeur ULM	
Nom	
Numéro d'Agrément	
Mail	

Responsable Pédagogique	
Nom	
Prénom	

J'ai l'honneur de vous adresser la candidature de l'instructeur stagiaire ULM désigné ci-dessus, à l'examen de fin de formation instructeur ULM dans la classe suivante :

Classe 1 paramoteur     Classe 2 pendulaire     Classe 3 multiaxes  
 Classe 4 autogire     Classe 5 aérostat     Classe 6 hélicoptère ultra léger

Je certifie qu'il a reçu une formation conforme à celle définie dans l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif à la formation des instructeurs de pilotes d'ULM.

Examen de fin de formation	
Date prévue	
Lieu de l'examen	
Type d'ULM utilisé	

Examineur/trice	Nom et prénom	N° examineur/trice
Proposé(e)		
Suppléant(e)		
Date	Signature de l'instructeur stagiaire	Signature du Responsable Pédagogique

NOTA :

- Le formulaire est à adresser à la DSAC/IR au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen
- Joindre l'attestation de fin de formation d'instructeur stagiaire signée par le RP

Partie réservée à l'Autorité

Examineur/trice retenu(e)		
Nom		N° Examineur/trice
Prénom		Tel
Date		Signature DSAC/IR



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

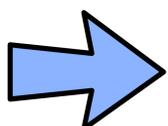


DSAC

Ref : 71FORMEXA

# LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

Instructeur Stagiaire ULM	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Date de Naissance :
Nom de famille		Tel :
Nom d'usage		Mail :
Prénoms		



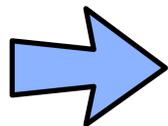
L'organisme remplit les renseignements concernant le candidat



**La candidat doit obligatoirement avoir 18 ans révolus  
(condition pour obtenir la qualité d'instructeur stagiaire)**

# LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

Organisme de formation d'instructeur ULM	
Nom	
Numéro d'Agrément	
Mail	



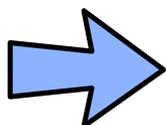
L'organisme remplit les renseignements le concernant et notamment le numéro d'agrément (FR.IULM.####)



**Seul un organisme agréé peut présenter un candidat à la délivrance d'une qualification instructeur selon la nouvelle réglementation**

# LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

Responsable Pédagogique		
Nom		
Prénom		
J'ai l'honneur de vous adresser la candidature de l'instructeur stagiaire ULM désigné ci-dessus, à l'examen de fin de formation instructeur ULM dans la classe suivante :		
<input type="checkbox"/> Classe 1 paramoteur	<input type="checkbox"/> Classe 2 pendulaire	<input type="checkbox"/> Classe 3 multiaxes
<input type="checkbox"/> Classe 4 autogire	<input type="checkbox"/> Classe 5 aérostat	<input type="checkbox"/> Classe 6 hélicoptère ultra léger
Je certifie qu'il a reçu une formation conforme à celle définie dans l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif à la formation des instructeurs de pilotes d'ULM.		



Le RP renseigne ce cadre, et atteste ainsi que la formation a été dispensée conformément à l'arrêté du 24/11/2017



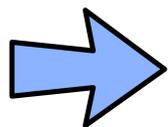
**Cela ne vous exonère pas de vérifier l'attestation de fin de formation, ainsi que le livret de formation du candidat pour s'assurer qu'il ait bien tous les prérequis**

# LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

Examen de fin de formation		
Date prévue		
Lieu de l'examen		
Type d'ULM utilisé		
Examineur/trice	Nom et prénom	N° examineur/trice
Proposé(e)		
Suppléant(e)		
Date	Signature de l'instructeur stagiaire	Signature du Responsable Pédagogique

NOTA :

- *Le formulaire est à adresser à la DSAC/IR au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen*
- *Joindre l'attestation de fin de formation d'instructeur stagiaire signée par le RP*

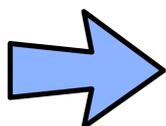


L'organisme remplit les renseignements utiles sur le déroulement de l'examen, propose un ou deux examinateurs, puis le RP et l'IS signent.

# LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

*Partie réservée à l'Autorité*

Examineur/trice retenu(e)			
Nom		N° Examineur/trice	
Prénom		Tel	
Date		Signature DSAC/IR	



Cette partie est remplie et signée par la DSAC/IR, qui l'enverra à l'organisme de formation et à l'examineur retenu

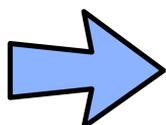
2.2.4 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Le ministre chargé de l'aviation civile peut décider, dans le cadre de sa mission de surveillance décrite au paragraphe 1.2.1 de l'annexe 1 au présent arrêté, de substituer à l'examineur désigné par l'organisme un autre examineur de son choix ou un pilote de l'Autorité. »

# LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

Partie réservée à l'Autorité

Examineur/trice retenu(e)			
Nom		N° Examineur/trice	
Prénom		Tel	
Date		Signature DSAC/IR	



Cette partie est remplie et signée par la DSAC/IR, qui l'enverra à l'organisme de formation et à l'examineur retenu



**Il vous faut bien vérifier avant l'évaluation de compétences, que c'est bien vous qui avez été désigné examinateur. Sans cet AR signé avec votre nom, vous ne devez pas réaliser le test !**

# L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

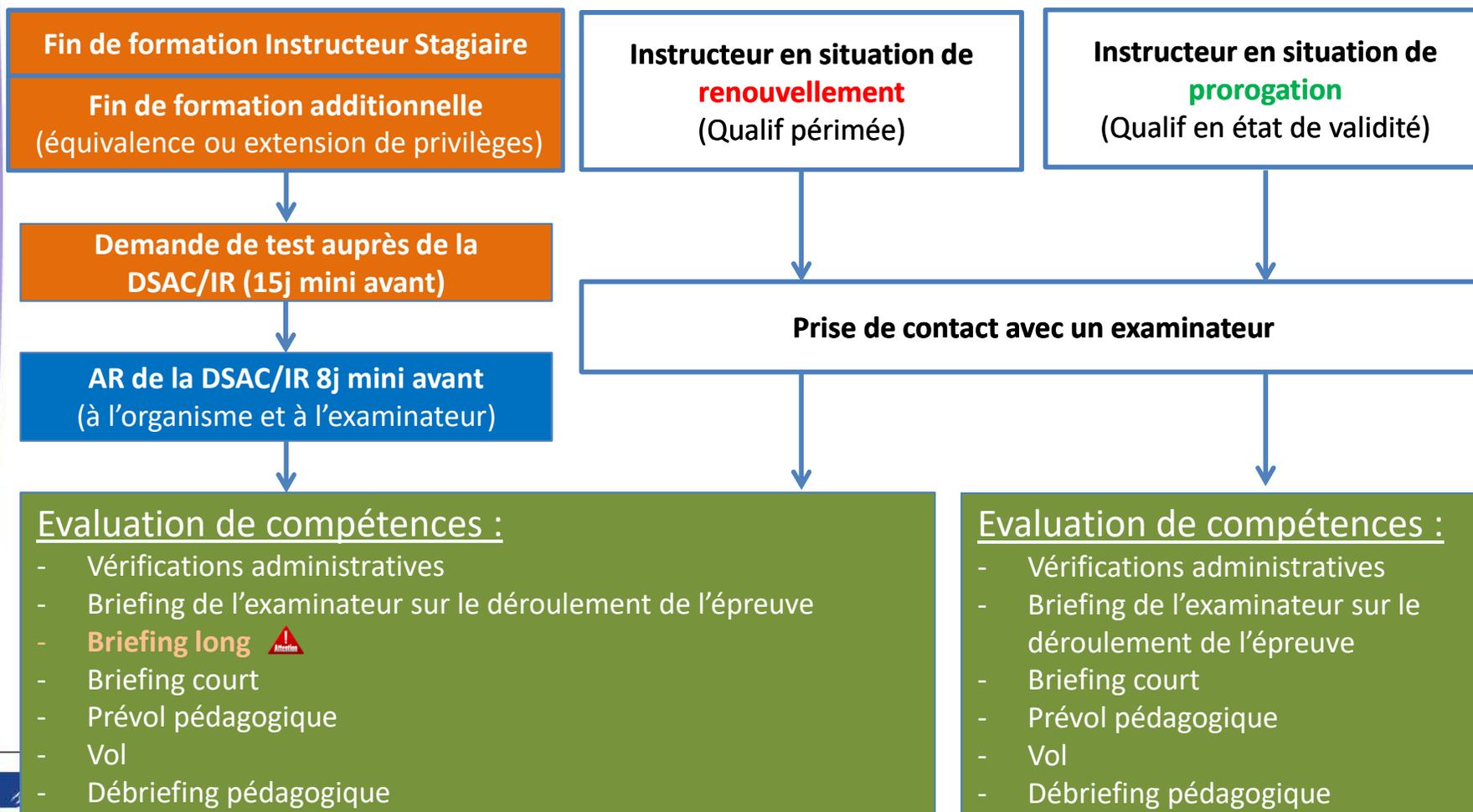


DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

Uniquement pour les délivrances

1

La DSAC/IR vous envoie l'accusé réception de la demande de test de l'organisme, avec votre nomination en tant qu'examineur

Partie réservée à l'Autorité

Examineur/trice retenu(e)			
Nom	PORTE	N° Examineur/trice	UL.....
Prénom	Michel	Tel	06.xx.xx.xx.xx
Date	13/10/2019	Signature DSAC/IR	<u>DSAC/IR</u>



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Prise de contact entre l'élève (et l'organisme) et vous-même

2.2.4 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« 4° Déroulement de l'examen

L'examen se déroule en 2 parties :

- a) Un exercice de cours théorique en salle sur le sujet que l'examineur aura transmis au candidat huit jours calendaires avant l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation d'une heure à l'issue de laquelle il réalise son cours sous forme d'un exposé en salle, d'une durée de 30 minutes ;
- b) Un exercice de vol pédagogique, sur une thématique pédagogique que l'examineur aura transmise au candidat huit jours calendaires avant l'examen, décomposé comme suit :
  - Une phase prévol d'une durée de 15 minutes minimum ;
  - Un briefing de préparation du vol d'une durée de 15 minutes minimum ;
  - Le vol avec réalisation de l'exercice pédagogique d'une durée minimale de 30 minutes ;
  - Un débriefing au sol, d'une durée de 15 minutes minimum. »

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

2

Prise de contact entre l'élève (et l'organisme) et vous-même



**RENOUVELLEMENT  
DÉLIVRANCE**

Vous transmettez au candidat :

1. Le sujet de l'exercice de cours théorique en salle
2. La thématique pour l'exercice de vol pédagogique

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

2

Prise de contact entre l'élève (et l'organisme) et vous-même



**PROROGATION**

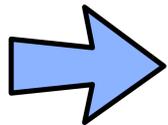
Vous transmettez au candidat :

1. La thématique pour l'exercice de vol pédagogique

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Vous concernant :

Votre licence

Votre qualification IULM valide

Votre autorisation examinateur IULM

Votre désignation par la DSAC/IR

Uniquement pour les délivrances

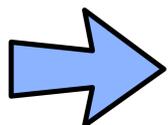
Partie réservée à l'Autorité

Examineur/trice retenu(e)			
Nom	PORTE	N° Examineur/trice	UL.....
Prénom	Michel	Tel	06.xx.xx.xx.xx
Date	13/10/2019	Signature DSAC/IR	<u>DSAC/IR</u>

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Concernant le candidat :

Son identité

Son brevet de pilote ULM (QC, emport pax, radiotéléphonie)

Son certificat théorique IULM

Uniquement pour les délivrances

Le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM »  
renseigné et signé par l'organisme (dans le cadre prévu à cet effet)

Son attestation de fin de formation

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol

Uniquement pour les délivrances



Concernant le candidat :

2.2.3 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« L'instructeur stagiaire délivre [...] 20 heures minimum d'enseignement pratique au vol.  
L'instructeur stagiaire mène au minimum un élève pilote jusqu'à son lâcher solo [...] »

2.2.4 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« L'instructeur stagiaire dispose, à compter de la date à laquelle il a obtenu la qualité d'instructeur stagiaire, d'une durée de 18 mois pour réussir l'examen de fin de formation en vue de l'obtention de la qualification d'instructeur de pilote d'ULM.  
A défaut, il perd la qualité d'instructeur stagiaire. »

**Bien vérifier les volumes de formation et sa date  
d'entrée en formation instructeur stagiaire**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

**ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INSTRUCTEUR STAGIAIRE ULM**

Je soussigné(e) ....., responsable pédagogique de l'organisme de formation ....., approuvé sous le numéro ....., pour la formation des instructeurs ULM pour les classes :

- Classe 1 paramoteur
- Classe 2 pendulaire
- Classe 3 multiaxes
- Classe 4 autogire
- Classe 5 aérostat
- Classe 6 hélicoptère ultra léger

Atteste que :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Numéro de licence ULM	

a suivi de manière complète et satisfaisante la formation d'instructeur stagiaire ULM sur la période du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ....., pour la classe ....., et qu'il(elle) est apte à passer l'examen final.

**DETAIL DE LA FORMATION**

<u>Formateur(s) :</u>	<u>Contenu de la formation :</u>
	Nombre d'heures de formation pratique : ..... <i>(minimum 20h)</i>
	Elève(s) mené(s) au lâcher solo* : ..... <i>(minimum 1)</i>

\* pour rappel, par « mené », il est demandé à l'instructeur stagiaire d'avoir effectué au minimum 25% de la formation de l'élève pilote ULM ; et le « lâcher solo » demandé peut être : le premier solo tour de piste, Le premier solo local élargi, Le premier solo navigation ou le premier solo sur une nouvelle classe.

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature du Responsable Pédagogique :

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature de l'élève :

**ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ADDITIONNELLE INSTRUCTEUR ULM**

Je soussigné(e) ....., responsable pédagogique de l'organisme de formation ....., approuvé sous le numéro ....., pour la formation des instructeurs ULM pour les classes :

- Classe 1 paramoteur
- Classe 2 pendulaire
- Classe 3 multiaxes
- Classe 4 autogire
- Classe 5 aérostat
- Classe 6 hélicoptère ultra léger

Atteste que

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Numéro de licence ULM	

titulaire de la qualification instructeur :

- de vol (FI), en état de validité, au sens de la sous-partie « J », du règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011, n° .....
- ULM de classe ....., n° .....

a suivi de manière complète et satisfaisante la formation additionnelle instructeur ULM sur la période du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ....., pour la classe .....

**DETAIL DE LA FORMATION**

<u>Formateur(s) :</u>	<u>Contenu de la formation :</u>
	Nombre d'heures de formation : ..... <i>(minimum 20h pour la classe 6, minimum 10h pour les autres classes)</i>

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature du Responsable Pédagogique :

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature du candidat :

## ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INSTRUCTEUR STAGIAIRE ULM

Je soussigné(e) ....., responsable pédagogique de l'organisme de formation ....., approuvé sous le numéro ..... pour la formation des instructeurs ULM pour les classes :

- Classe 1 paramoteur
- Classe 2 pendulaire
- Classe 3 multiaxes
- Classe 4 autogire
- Classe 5 aérostat
- Classe 6 hélicoptère ultra léger

Atteste que :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Numéro de licence ULM	

a suivi de manière complète et satisfaisante la formation d'instructeur stagiaire ULM sur la période du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ..... pour la classe ..... et qu'il(elle) est apte à passer l'examen final.

### DETAIL DE LA FORMATION

Formateur(s) :	Contenu de la formation :
	Nombre d'heures de formation pratique : ..... <small>(minimum 20h)</small>
	Elève(s) mené(s) au lâcher solo* : ..... <small>(minimum 1)</small>

\* pour rappel, par « mené », il est demandé à l'instructeur stagiaire d'avoir effectué au minimum 25% de la formation de l'élève pilote ULM ; et le « lâcher solo » demandé peut être : le premier solo tour de piste, Le premier solo local élargi, Le premier solo navigation ou le premier solo sur une nouvelle classe.

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature du Responsable Pédagogique :

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature de l'élève :

**Doit être < 18 mois**

**Au minimum :**

- **20h de formation pratique**
- **1 élève mené au lâcher solo**

## ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INSTRUCTEUR STAGIAIRE ULM

Je soussigné(e) ....., responsable pédagogique de l'organisme de formation ....., approuvé sous le numéro ..... pour la formation des instructeurs ULM pour les classes :

- Classe 1 paramoteur
- Classe 2 pendulaire
- Classe 3 multiaxes
- Classe 4 autogire
- Classe 5 aérostat
- Classe 6 hélicoptère ultra léger

Atteste que :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Numéro de licence ULM	

a suivi de manière complète et satisfaisante la formation d'instructeur stagiaire ULM sur la période du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ..... pour la classe ..... et qu'il(elle) est apte à passer l'examen final.

### DETAIL DE LA FORMATION

Formateur(s) :	Contenu de la formation :
	Nombre d'heures de formation pratique : ..... <small>(minimum 20h)</small>
	Elève(s) mené(s) au lâcher solo* : ..... <small>(minimum 1)</small>

*\* pour rappel, par « mené », il est demandé à l'instructeur stagiaire d'avoir effectué au minimum 25% de la formation de l'élève pilote ULM ; et le « lâcher solo » demandé peut être : le premier solo tour de piste, Le premier solo local élargi, Le premier solo navigation ou le premier solo sur une nouvelle classe.*

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature du Responsable Pédagogique :

Date : ..... / ..... / .....  
Nom et signature de l'élève :





---

*\* pour rappel, par « mené », il est demandé à l'instructeur stagiaire d'avoir effectué au minimum 25% de la formation de l'élève pilote ULM ; et le « lâcher solo » demandé peut être : le premier solo tour de piste, Le premier solo local élargi, Le premier solo navigation ou le premier solo sur une nouvelle classe.*



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

**ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ADDITIONNELLE INSTRUCTEUR ULM**

Je soussigné(e) ....., responsable pédagogique de l'organisme de formation ....., approuvé sous le numéro ....., pour la formation des instructeurs ULM pour les classes :

- Classe 1 paramoteur
- Classe 2 pendulaire
- Classe 3 multiaxes
- Classe 4 autogire
- Classe 5 aérostat
- Classe 6 hélicoptère ultra léger

Atteste que

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Numéro de licence ULM	

titulaire de la qualification instructeur :

- de vol (FI), en état de validité, au sens de la sous-partie « J », du règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011, n° .....
- ULM de classe ....., n° .....

a suivi de manière complète et satisfaisante la formation additionnelle instructeur ULM sur la période du .... / .... / ..... au .... / .... / ....., pour la classe .....

**DETAIL DE LA FORMATION**

Formateur(s) :	Contenu de la formation :
	Nombre d'heures de formation : ..... <i>(minimum 20h pour la classe 6, minimum 10h pour les autres classes)</i>

Date : .... / .... / .....

Nom et signature du Responsable Pédagogique :

Date : .... / .... / .....

Nom et signature du candidat :

**Au minimum :**

- **20h de formation pratique pour la classe 6**
- **10h de formation pratique pour les autres classes**



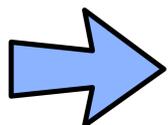
**Pour débiter l'évaluation de compétences, le candidat doit détenir l'expérience totale requise.**

**→ l'épreuve ne peut pas être prise en compte dans le décompte de cette expérience**

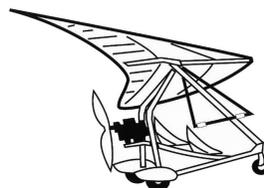
# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Concernant l'ULM :



La carte d'identification et la validité de l'accusé réception de la déclaration d'aptitude au vol de l'ULM + validité de la LSA

Les assurances de l'ULM

Doubles commandes principales de conduite accessibles depuis les 2 postes

2.2.4 de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Le vol de l'examen final se fait de préférence sur un des ULM ayant été utilisé pendant la formation du stagiaire IULM. Lorsque cette condition n'est pas réalisable, un vol de prise en main préalable à l'examen est proposé au candidat. »



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



DSAC

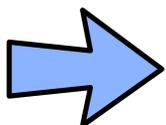
Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Conclusions :



Une fois assuré que les conditions de présentation sont satisfaites, vous commencez à remplir le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM ».

**DÉLIVRANCE**

<input checked="" type="checkbox"/> Délivrance	<input type="checkbox"/> Prorogation	<input type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1	<input type="checkbox"/> Classe 3	<input type="checkbox"/> Classe 5
<input checked="" type="checkbox"/> Classe 2	<input type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		

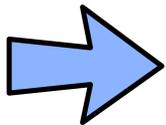


**Vous ne pouvez délivrer ou renouveler la qualification instructeur ULM que sur une classe à la fois !**

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Conclusions :



Une fois assuré que les conditions de présentation sont satisfaites, vous commencez à remplir le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM ».

**PROROGATION**

<input type="checkbox"/> Délivrance	<input checked="" type="checkbox"/> Prorogation	<input type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 3	<input type="checkbox"/> Classe 5
<input type="checkbox"/> Classe 2	<input type="checkbox"/> Classe 4	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		<b>3</b>

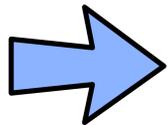


**Concernant un instructeur ayant les privilèges d'instruire sur plusieurs classes, vous pouvez tout lui proroger en une seule évaluation, toutefois ce vol de contrôle devra être réalisé sur une classe différente à chaque prorogation**

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Conclusions :



Une fois assuré que les conditions de présentation sont satisfaites, vous commencez à remplir le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM ».

**RENOUVELLEMENT**

<input type="checkbox"/> Délivrance	<input type="checkbox"/> Prorogation	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		
<input type="checkbox"/> Délivrance	<input type="checkbox"/> Prorogation	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2	<input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 5 <input checked="" type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		

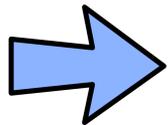
**Concernant un instructeur ayant les privilèges d'instruire sur plusieurs classes, une évaluation pédagogique distincte est nécessaire pour chaque classe qu'il souhaite renouveler**



# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Conclusions :



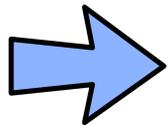
Une fois assuré que les conditions de présentation sont satisfaites, vous commencez à remplir le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM ».

Candidat			
Nom*	DUPONT	Téléphone	06.XX.XX.XX.XX
Prénom(s)*	Alain	Mail	alain.dupont@mail.fr
Date de naissance	01/01/1970	Numéro de licence	UL.....
<input checked="" type="checkbox"/> J'atteste ne pas être sous le coup d'un ajournement (en cas d'ajournement, précisez la date et la classe : .....) <input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance que dans le cas d'un ajournement lors d'une prorogation, je ne dois pas exercer les <u>privileges</u> de ma qualification instructeur ULM jusqu'à la réussite complète d'une nouvelle évaluation de compétences		Signature du candidat	<i>Alain Dupont</i>

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Conclusions :



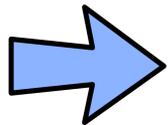
Une fois assuré que les conditions de présentation sont satisfaites, vous commencez à remplir le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM ».

Candidat			
Nom*	DUPONT	Téléphone	06.XX.XX.XX.XX
Prénom(s)*	Alain	Mail	alain.dupont@mail.fr
Date de naissance	01/01/1970	Numéro de licence	UL.....
<input type="checkbox"/> J'atteste ne pas être sous le coup d'un ajournement (en cas d'ajournement, précisez la date et la classe : 10/08/2018 – classe 3.....)		Signature du candidat	<i>Alain Dupont</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance que dans le cas d'un ajournement lors d'une prorogation, je ne dois pas exercer les <u>privilèges</u> de ma qualification instructeur ULM jusqu'à la réussite complète d'une nouvelle évaluation de compétences			

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Vérifications administratives préalables au vol



Conclusions :



Une fois assuré que les conditions de présentation sont satisfaites, vous commencez à remplir le formulaire « évaluation de compétences – Instructeur ULM ».

Uniquement pour les délivrances

A remplir en cas de formation dans un organisme IULM				
Formateur d'instructeur	Nom*		Numéro de licence	
	Prénom(s)		Signature	
Organisme IULM	Nom de l'organisme		Numéro d'agrément	
	<input type="checkbox"/> L'organisme atteste que le candidat a suivi de façon complète et satisfaisante la formation instructeur ULM			
RP ou délégataire	Nom*		Numéro de licence	
	Prénom		Date et signature du RP (ou délégataire)	

Formateur en charge de la formation du candidat

Organisme présentant le candidat et ayant assuré sa formation

Responsable Pédagogique de l'organisme (ou son délégataire)



DSAC

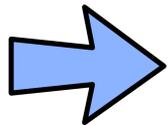
Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

4

Briefing de l'examineur sur le déroulement de l'épreuve



Vous devez rappeler au candidat :



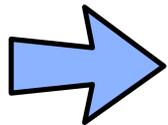
Les critères de réussite à l'évaluation de compétences



# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

4

Briefing de l'examineur sur le déroulement de l'épreuve



Vous devez rappeler au candidat :



Les critères de réussite à l'évaluation de compétences

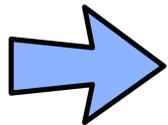
La chronologie du test



# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

4

Briefing de l'examineur sur le déroulement de l'épreuve



Vous devez rappeler au candidat :

Les critères de réussite à l'évaluation de compétences

La chronologie du test

Les consignes de sécurité

Le rôle de chaque personne à bord

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

4

Briefing de l'examineur sur le déroulement de l'épreuve



**Si la décision du candidat n'est pas en adéquation avec la leçon du jour et les conditions météo**

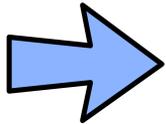


**Ajournement sur l'UV 2.2 g)  
« évaluation des risques et TEM »**

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



## L'évaluation de compétences



Le candidat doit réaliser :

Dans le cas d'une délivrance ou d'un renouvellement :

- Un briefing long (30 min minimum)

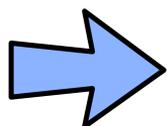
Et, en plus, dans tous les cas :

- Un briefing court (15 min minimum)
- Une prévol pédagogique (15 min minimum)
- Un vol pédagogique (30 min minimum)
- Un débriefing pédagogique (15 min minimum)

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



L'évaluation de compétences



Concernant le vol pédagogique :



Les exercices prévus doivent suffire à motiver l'éventuelle prescription de réentraînement : aucun exercice non répertorié ne doit être demandé



Toutes les rubriques de toutes les UV doivent être effectuées et notées (à l'exception de l'UV 1.0 dans le cas d'une prorogation)



Réglementairement, la partie vol ne doit pas être inférieure à 30 minutes, toutefois, étant donné qu'il y a une partie pédagogie et une partie mania, **la durée recommandée est d'environ 45 minutes.**

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Performances acceptables



Le candidat doit :

Montrer une réelle volonté d'être centré sur son « élève » (rôle que vous tenez lors de l'évaluation de compétences)

Utiliser des modes d'intervention adaptés et avoir un comportement digne d'un instructeur

Démontrer qu'il est capable d'avoir un discours clair et précis

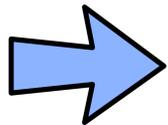
Démontrer ses capacités au pilotage en place instructeur, avec souplesse et précision

Respecter les limitations de l'ULM

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



2 cas peuvent se présenter :

- Toutes les rubriques de toutes les UV sont réussies



**REUSSITE**

- Au moins une rubrique d'une UV a été échouée

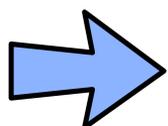


**AJOURNEMENT**

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



Dans tous les cas :



**Vous devez remplir le cadre « détail du vol » du formulaire « évaluation de compétences – instructeur ULM »**

Détails du vol				
Date du vol	Classe d'ULM	Identification ULM	Plateforme de départ	Plateforme d'arrivée
13/10/2019	4	01 AA	Egletons	Egletons
Heure de départ	Heure d'arrivée	Temps de vol	Nombres de décollages et d'atterrissages	
15h20	16h10	0h50	4	

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas de réussite :



Vous renseignez toutes les UV, en inscrivant vos initiales, pour chaque item, dans la colonne « réussi »

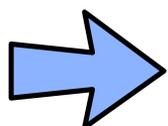


Étant donné que tous les items de l'UV sont réussis, n'oubliez pas de cocher le résultat « réussi » pour l'UV.

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas de réussite :

Direction Générale de l'Aviation Civile  
 Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile  
 Direction Personnels Navigants  
 Pôle examens



Nom du candidat ou numéro de brevet

UL.....

UV 1.0 (pas obligatoire dans le cas de prorogation) : Briefing long			
Sujet : <b>Décrochage</b>		Réussi	Ajourné
a	Construction et structure de la leçon	MP	
b	Technique et méthode d'instruction	MP	
c	Connaissances techniques	MP	
d	Utilisation de supports pédagogiques	MP	
e	Clarté des explications et élocution	MP	
f	Participation élève et contrôle acquisition	MP	

Insérer les initiales de l'examineur

Résultat     Réussi     Ajourné



DSAC

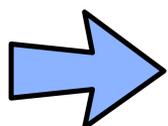
Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas de réussite :



Vous signalez au candidat sa réussite à l'épreuve en le formalisant dans le cadre « résultat de l'évaluation de compétences »

Résultat de l'évaluation de compétence				
Date	13/10/2019	<input checked="" type="checkbox"/> Réussite**	<input type="checkbox"/> Ajournement***	Signature du candidat <i>Alain Dupont</i>
Examineur	Nom*	PORTE	Numéro examinateur	UL.....
	Prénom(s)	Michel	Signature	<i>Michel Porte</i>

\* En lettres capitales

\*\* En cas de réussite, l'examineur donne l'original au candidat et conserve une copie

\*\*\* En cas d'ajournement, l'examineur conserve l'original et fournit une copie à sa DSAC/IR et au candidat



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

dgac

DSAC

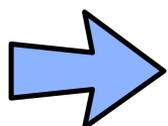
Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas de réussite :



Vous donnez l'original du formulaire au candidat (pour qu'il aille au bureau des licences pour se faire apposer, proroger ou renouveler sa qualification)



Vous conservez une copie du formulaire de l'évaluation de compétences du candidat et vous l'archivez



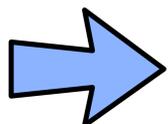
Vous portez ce compte-rendu sur le livret de suivi de formation de l'élève instructeur

**Uniquement pour les délivrances**

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas d'ajournement :



Vous renseignez toutes les UV, en inscrivant vos initiales, pour chaque item, soit dans la colonne « réussi » soit dans la colonne « ajourné »

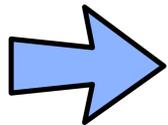


Si le candidat est ajourné à au moins un des items de l'UV, alors vous cochez le résultat « ajourné » pour l'UV

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas d'ajournement :

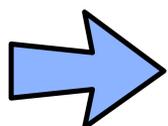
UV 2.3 : Exercices panne moteur place instructeur		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
<b>a</b>	Précision de pilotage		MP	
<b>b</b>	Conception des trajectoires	MP		
<b>c</b>	Intégration et correction des effets du vent	MP		
<b>d</b>	Sécurité du vol	MP		
<b>e</b>	Gestion de l'environnement et du trafic	MP		
<b>f</b>	Commentaires	MP		
<b>g</b>	Décision d'interruption	MP		
<b>h</b>	Radiocommunication	MP		
Exercices pilotage place instructeur		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
<b>i</b>	Vol lent		MP	
<b>j</b>	Décrochage	MP		
<b>k</b>				

Résultat  Réussi  Ajourné

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas d'ajournement :



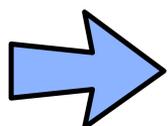
Vous signalez au candidat son ajournement à l'épreuve en le formalisant dans le cadre « résultat de l'évaluation de compétences »

Résultat de l'évaluation de compétence				
Date	13/10/2019	<input type="checkbox"/> Réussite**	<input checked="" type="checkbox"/> Ajournement***	Signature du candidat <i>Alain Dupont</i>
Examineur	Nom*	PORTE	Numéro examinateur	UL.....
	Prénom(s)	Michel	Signature	<i>Michel Porte</i>

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas d'ajournement :



Puis, vous précisez votre décision en renseignant les cadres « remarques » et « proposition de réentrainement ».

Remarques  
explicites

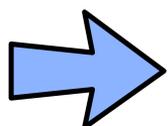
Remarques  
sans ambiguïté

Remarques à développer oralement en  
présence du candidat et du  
responsable de l'organisme

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas d'ajournement :



Puis, vous précisez votre décision en renseignant les cadres « remarques » et « proposition de réentraînement ».

## Remarques

*Le pilotage en place instructeur est à consolider :*

- utilisation des pré-affichages
- Circuit visuel à revoir pour chaque phase de vol

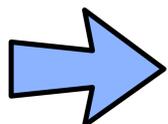
## Proposition de ré-entraînement

*Réentraînement à la mania en place instructeur afin d'améliorer la gestion du vol lent (assiette – vitesse)*

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES



Conclusion de l'épreuve



En cas d'ajournement :



Vous conservez l'original du formulaire



Vous fournissez une copie du formulaire au candidat et à la DSAC/IR

**Uniquement pour les délivrances**



Vous portez ce compte-rendu sur le livret de suivi de formation de l'élève instructeur identifiant les besoins du stagiaire. Le RP de l'organisme définira alors une formation complémentaire théorique et/ou pratique avec des contrôles de progression périodique

# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION



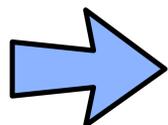
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

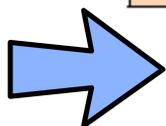


# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION



Dans le cas d'une prorogation, l'instructeur ajourné ne pourra plus exercer les privilèges de sa qualification instructeur ULM

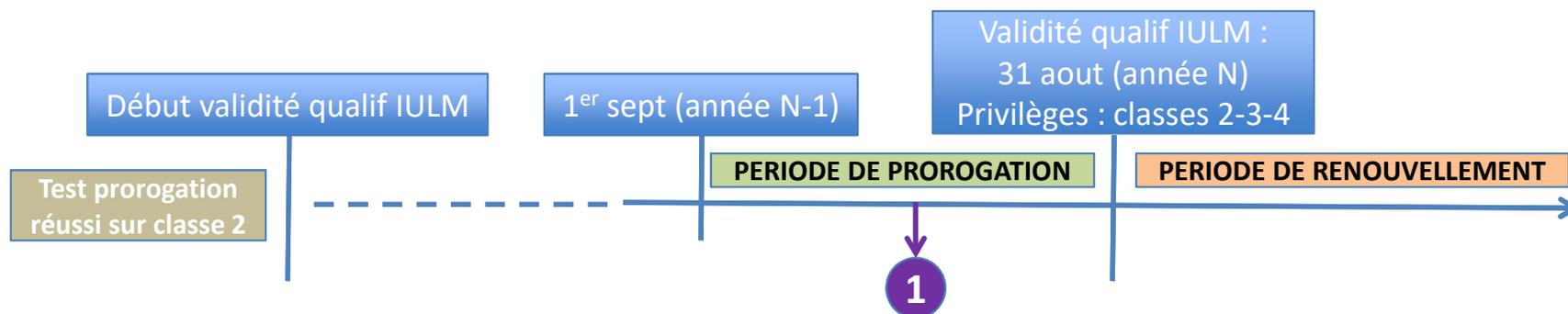
Candidat			
Nom*		Téléphone	
Prénom(s)*		Mail	
Date de naissance		Numéro de licence	
<input type="checkbox"/> J'atteste ne pas être sous le coup d'un ajournement (en cas d'ajournement, précisez la date et la classe : .....)		Signature du candidat	
<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance que dans le cas d'un ajournement lors d'une prorogation, je ne dois pas exercer les <u>privilèges</u> de ma qualification instructeur ULM jusqu'à la réussite complète d'une nouvelle évaluation de compétences			



Afin de récupérer ses privilèges d'instructeur ULM, il doit obligatoirement effectuer un nouveau vol de contrôle (dans la période de validité de sa qualification IULM) **sur la classe sur laquelle il a été ajourné précédemment**, et doit déclarer être sous le coup d'un ajournement sur le formulaire d'évaluation de compétences instructeur ULM



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



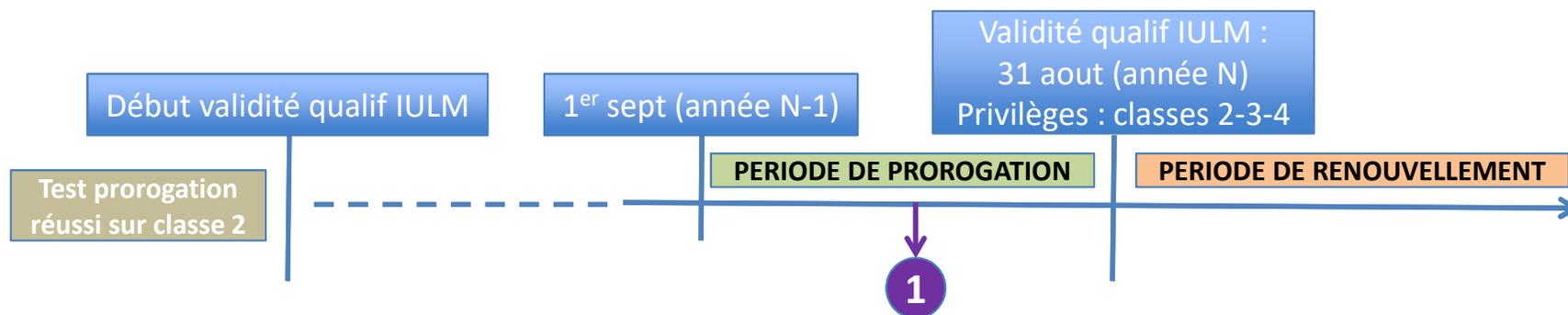
1

Le 30 mai de l'année N, l'instructeur ULM décide de faire son vol de contrôle en vue de proroger sa qualification instructeur dans les classes 2-3-4

- Ce vol de contrôle ne peut pas avoir lieu sur la classe 2 (classe de sa prorogation précédente)
- Dans notre exemple, le candidat choisit la classe 3



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



1

## Evaluation de Compétences - Instructeur ULM

<input type="checkbox"/> Délivrance	<input checked="" type="checkbox"/> Prorogation	<input type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 3	<input type="checkbox"/> Classe 5
<input checked="" type="checkbox"/> Classe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		
		2

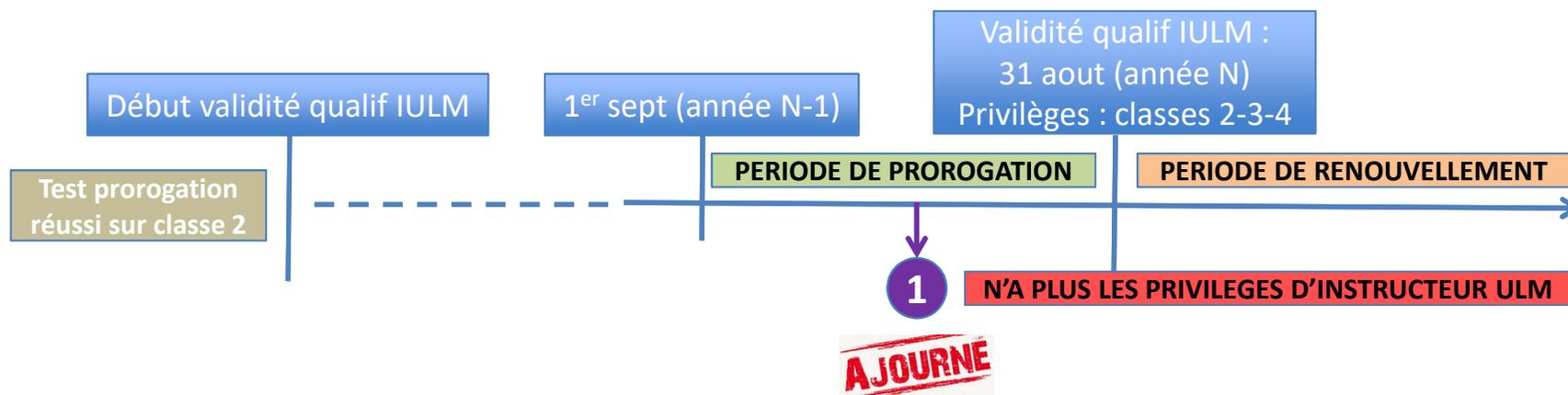
Candidat			
Nom*	DUPONT	Téléphone	06.XX.XX.XX.XX
Prénom(s)*	Alain	Mail	alain.dupont@mail.fr
Date de naissance	01/01/1970	Numéro de licence	UL.....
<input checked="" type="checkbox"/> J'atteste ne pas être sous le coup d'un ajournement (en cas d'ajournement, précisez la date et la classe : .....) <input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance que dans le cas d'un ajournement lors d'une prorogation, je ne dois pas exercer les <u>privilèges</u> de ma qualification instructeur ULM jusqu'à la réussite complète d'une nouvelle évaluation de compétences		Signature du candidat	<i>Alain Dupont</i>



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



1

Le vol de contrôle se solde par un ajournement

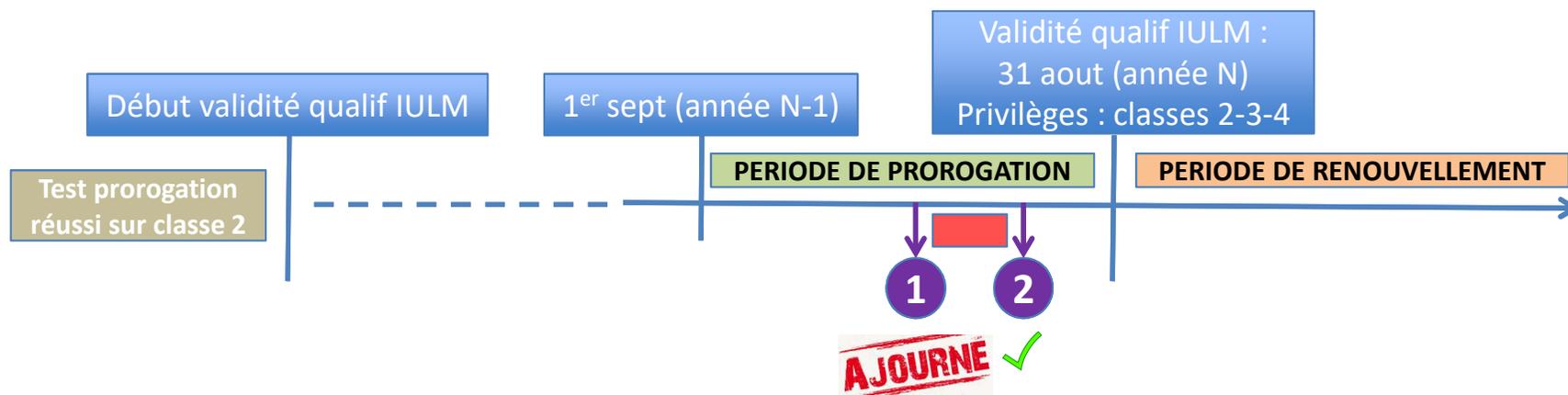
→ Le candidat perd tous ses privilèges d'instructeur ULM (classes 2-3-4)

→ Il ne peut donc plus instruire (sur aucune des 3 classes)

→ Afin de récupérer ses privilèges d'instructeur ULM (dans les 3 classes), il doit obligatoirement réussir un nouveau vol de contrôle (avant le 31/08 de l'année N... donc dans la période de validité initiale de la qualification instructeur ULM) sur la classe sur laquelle il a été ajourné précédemment



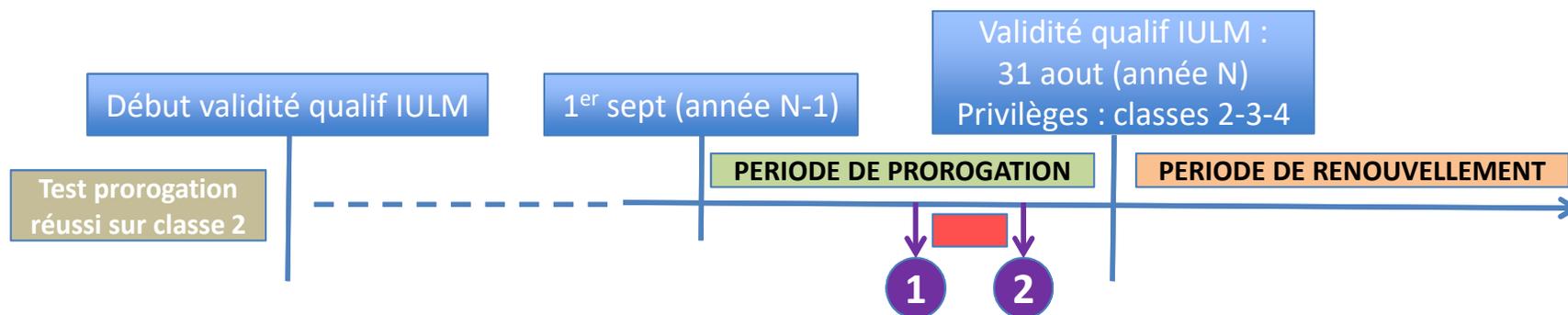
# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



- 2 Le 10 aout de l'année N (donc avant le 31/08), le candidat réussit le vol de contrôle dans la classe où il avait été ajourné précédemment (classe 3)



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



## Evaluation de Compétences - Instructeur ULM

2

<input type="checkbox"/> Délivrance	<input checked="" type="checkbox"/> Prorogation	<input type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 3	<input type="checkbox"/> Classe 5
<input checked="" type="checkbox"/> Classe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		
2		

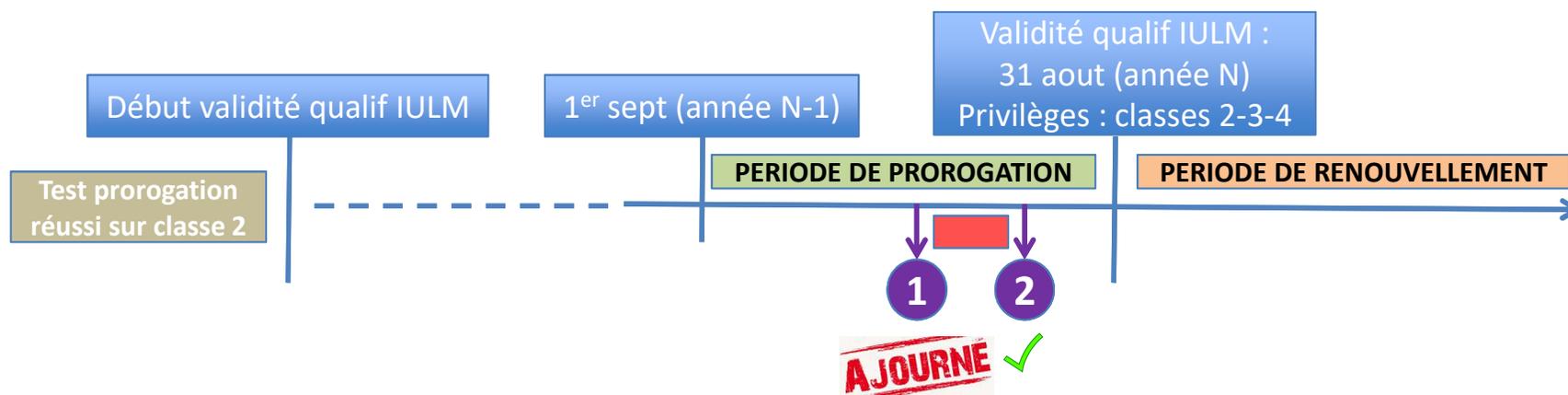
Candidat			
Nom*	DUPONT	Téléphone	06.XX.XX.XX.XX
Prénom(s)*	Alain	Mail	alain.dupont@mail.fr
Date de naissance	01/01/1970	Numéro de licence	UL.....
<input type="checkbox"/> J'atteste ne pas être sous le coup d'un ajournement (en cas d'ajournement, précisez la date et la classe : 30/05...classe 3.....)		Signature du candidat	
<input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance que dans le cas d'un ajournement lors d'une prorogation, je ne dois pas exercer les privilèges de ma qualification instructeur ULM jusqu'à la réussite complète d'une nouvelle évaluation de compétences			



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



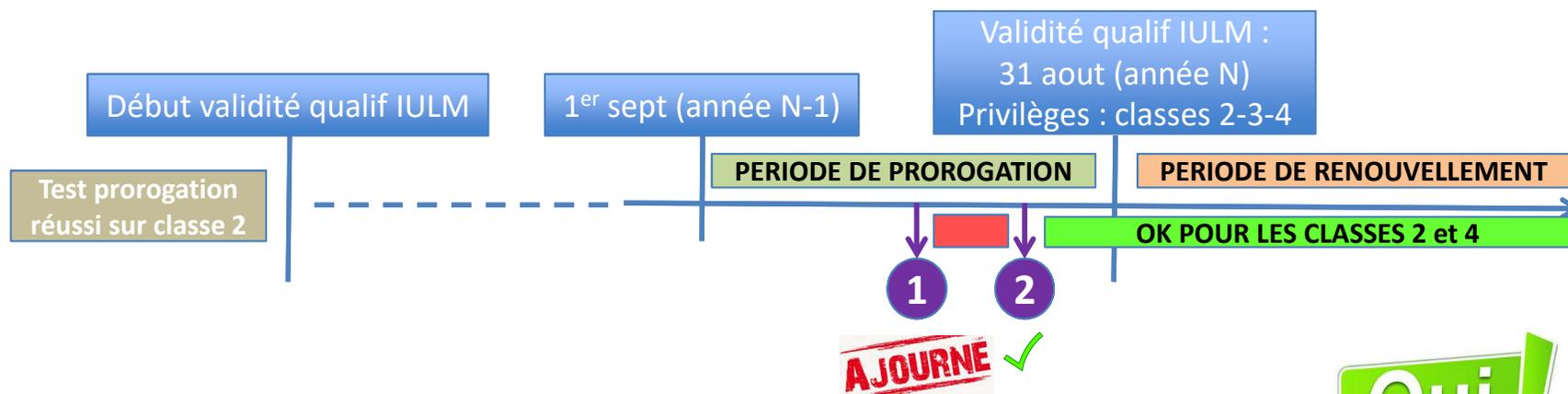
2

Le 10 août de l'année N (donc avant le 31/08), le candidat réussit le vol de contrôle dans la classe où il avait été ajourné précédemment (classe 3)

- Le candidat récupère tous ses privilèges à compter de la date du test jusqu'au 31 août de l'année N dans un 1<sup>er</sup> temps (puis jusqu'au 31 août de l'année N+3, une fois qu'il aura fait valider sa qualification dans un bureau des licences)
- Il n'aura pas pu instruire, dans aucune des 3 classes, entre le 30 mai et le 10 août de l'année N



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



Le candidat a-t-il d'autres options suite à son 1<sup>er</sup> ajournement ?



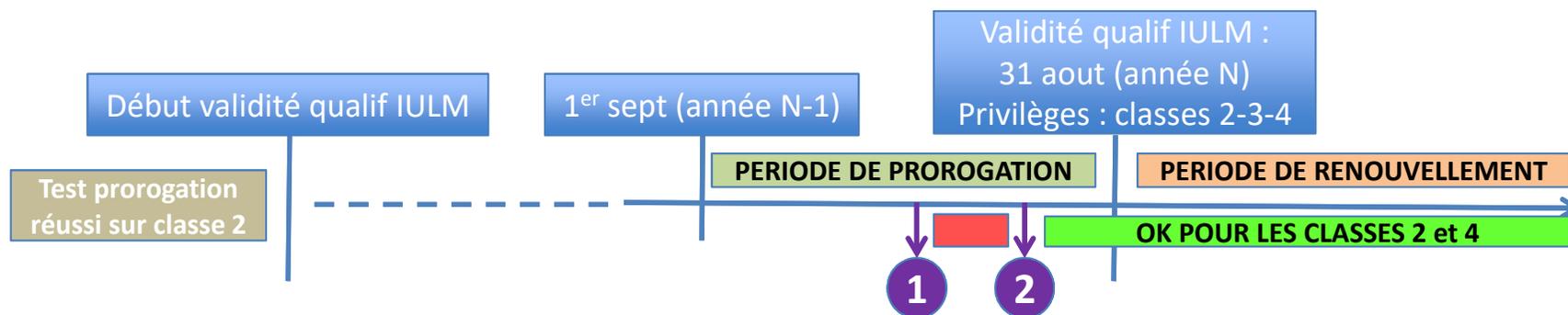
**Il peut choisir de renoncer à la prorogation de cette classe, et pourra alors réaliser ce nouveau vol de contrôle sur une autre des classes détenues (toujours avant la date de fin de validité initiale de sa qualification : 31/08/Année N)**

**→ il ne prorogera que les privilèges de sa qualification instructeur pour les classes 2 et 4, et perdra ceux pour la classe 3**

**→ Dans le cas présent, le vol de contrôle devra alors se dérouler sur la classe 4, puisque la dernière prorogation réussie était sur la classe 2**



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



## Evaluation de Compétences - Instructeur ULM

<input type="checkbox"/> Délivrance	<input checked="" type="checkbox"/> Prorogation	<input type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Classe 1	<input type="checkbox"/> Classe 3	<input type="checkbox"/> Classe 5
<input checked="" type="checkbox"/> Classe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 6
Dans le cas d'une prorogation, précisez la classe sur laquelle l'évaluation précédente a eu lieu :		
2		

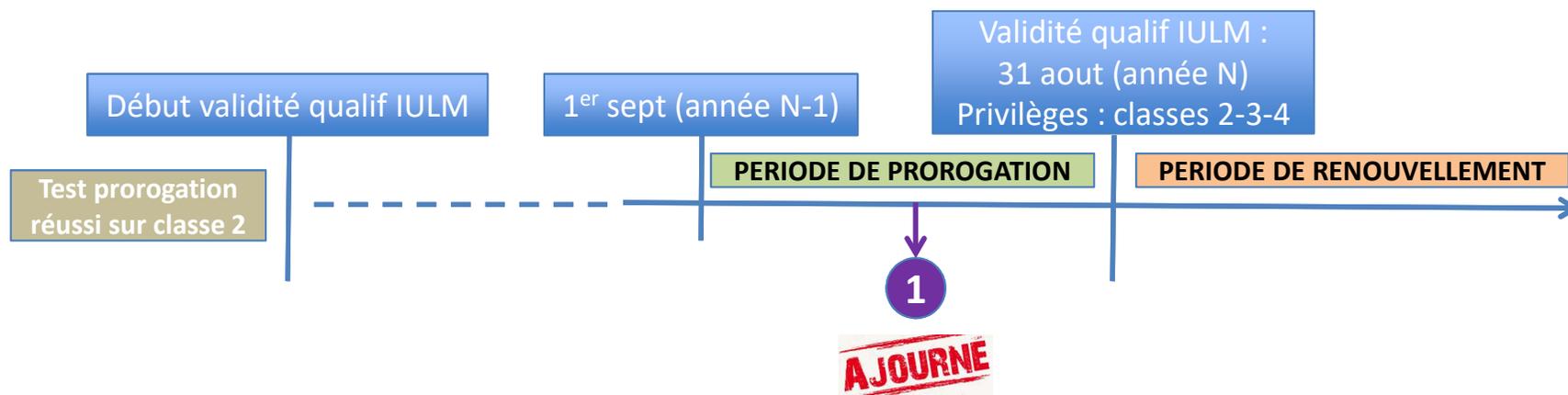
Candidat			
Nom*	DUPONT	Téléphone	06.XX.XX.XX.XX
Prénom(s)*	Alain	Mail	alain.dupont@mail.fr
Date de naissance	01/01/1970	Numéro de licence	UL.....
<input type="checkbox"/> J'atteste ne pas être sous le coup d'un ajournement (en cas d'ajournement, précisez la date et la classe : 30/05...classe 3.....)		Signature du candidat	
<input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance que dans le cas d'un ajournement lors d'une prorogation, je ne dois pas exercer les privilèges de ma qualification instructeur ULM jusqu'à la réussite complète d'une nouvelle évaluation de compétences			



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)

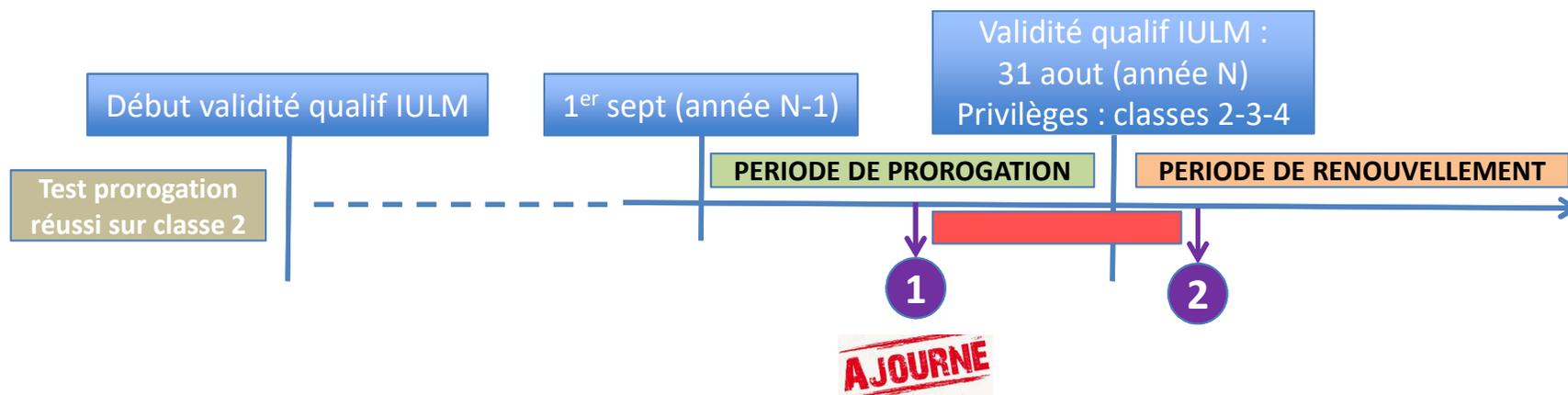


Et si plus tard, il souhaite récupérer son privilège instructeur sur la classe pour laquelle il a perdu les privilèges (dans l'exemple : classe 3) ?

➔ Il lui faudra passer une évaluation de compétences complète sur cette classe (UV 1.0 à réaliser – procédure de renouvellement)



# CAS PARTICULIER DE L'AJOURNEMENT LORS D'UNE PROROGATION (EXEMPLE)



Et si le 2<sup>e</sup> test a lieu après le 31 aout de l'année N ?

➔ **le candidat passe alors en renouvellement**

➔ Ce sera donc une évaluation de compétences complète sur chaque classe qu'il souhaite renouveler (UV 1.0 à réaliser)

# CONTENU DE L'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES INSTRUCTEUR ULM



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# UV 1.0 : BRIEFING LONG



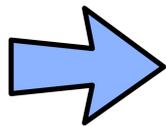
**Obligatoire uniquement en cas de délivrance et de renouvellement**

2.2.4 – 4° a) de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

*« Un exercice de cours théorique en salle sur le sujet que l'examineur aura transmis au candidat huit jours calendaires avant le jour de l'examen. Le candidat dispose d'un temps de préparation d'une heure à l'issue de laquelle il réalise son cours sous forme d'un exposé en salle, d'une durée de 30 minutes. »*

# UV 1.0 : BRIEFING LONG

UV 1.0 (pas obligatoire dans le cas de prorogation) : Briefing long				
Sujet :		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Construction et structure de la leçon			
b	Technique et méthode d'instruction			
c	Connaissances techniques			
d	Utilisation de supports pédagogiques			
e	Clarté des explications et élocution			
f	Participation élève et contrôle acquisition			
		Résultat	<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné



Ce que vous devez évaluer chez le candidat sur cette UV :

- La préparation sérieuse, en amont, de l'exposé
- La notion et la définition claire de l'objectif
- L'aisance de l'instructeur
- La bonne gestion de l'interaction instructeur-élève

# UV 1.0 : BRIEFING LONG

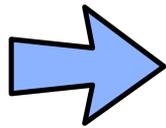
UV 1.0 (pas obligatoire dans le cas de prorogation) : Briefing long				
Sujet :		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Construction et structure de la leçon			
b	Technique et méthode d'instruction			
c	Connaissances techniques			
d	Utilisation de supports pédagogiques			
e	Clarté des explications et élocution			
f	Participation élève et contrôle acquisition			

Résultat  Réussi  Ajourné



# UV 1.1 : CONNAISSANCES THÉORIQUES

UV 1.1 : Connaissances théoriques		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Règlementation			
b	Connaissances générales aéronautiques			
c	Administration de la formation			
Résultat		<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné	



Il s'agit d'une UV transversale de l'évaluation de compétences, c'est-à-dire que de fait elle est intégrée dans chaque UV.

# UV 1.1 : CONNAISSANCES THÉORIQUES

UV 1.1 : Connaissances théoriques		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Règlementation			
b	Connaissances générales aéronautiques			
c	Administration de la formation			

Résultat  Réussi  Ajourné



# UV 2.0 : BRIEFING COURT

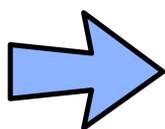
## 2.2.4 – 4° b) de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Un exercice de vol pédagogique, sur une thématique que l'examineur aura transmise au candidat huit jours calendaires avant le jour de l'examen, décomposé comme suit :

- Un briefing de préparation du vol d'une durée de 15 minutes minimum ;
- [...] »

# UV 2.0 : BRIEFING COURT

UV 2.0 : Briefing court				
Sujet :		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Présentation visuelle et contenu			
b	Précision technique			
c	Clarté des explications			
d	Clarté de l'expression			
e	Techniques d'instruction incluant les TEM			
f	Participation élève et contrôle acquisition			
g	Ecoute et reformulation			
		Résultat	<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné



## Ce que vous devez évaluer chez le candidat sur cette UV :

- La préparation sérieuse, en amont, du briefing
- La notion et la définition claire de l'objectif
- La réalisation des rappels pour les prérequis à la séance en vol prévue
- La présentation du scénario du vol
- L'utilisation par le candidat de la méthode du sondage afin d'évaluer les prérequis pour le vol (bonne compréhension de l'élève)
- L'aisance de l'instructeur
- La bonne gestion de l'interaction instructeur-élève
- La référence au partage des tâches avec son élève pour le vol envisagé

# UV 2.0 : BRIEFING COURT

UV 2.0 : Briefing court				
Sujet :		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Présentation visuelle et contenu			
b	Précision technique			
c	Clarté des explications			
d	Clarté de l'expression			
e	Techniques d'instruction incluant les TEM			
f	Participation élève et contrôle acquisition			
g	Ecoute et reformulation			
<b>Résultat</b>		<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné	



# UV 2.1 : PRÉVOL PÉDAGOGIQUE

## 2.2.4 – 4° b) de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Un exercice de vol pédagogique, sur une thématique que l'examineur aura transmise au candidat huit jours calendaires avant le jour de l'examen, décomposé comme suit :

- Une phase prévol pédagogique d'une durée de 15 minutes minimum ;
- [...] »

# UV 2.1 : PRÉVOL PÉDAGOGIQUE

UV 2.1 : Prévol pédagogique		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Vérifications de sécurité préalables			
b	Qualité globale du contrôle			
c	Logique de la méthode employée			
d	Méthodes et techniques pédagogiques utilisées			
e	Valeur pédagogiques des explications			
f	Participation du stagiaire			
g	Explication et clarté			
h	Protection de la tâche pilote			
i	Décision			

Résultat  Réussi  Ajourné



# UV 2.2 : VOL PÉDAGOGIQUE

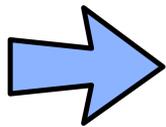
2.2.4 – 4° b) de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

« Un exercice de vol pédagogique, sur une thématique que l'examineur aura transmise au candidat huit jours calendaires avant le jour de l'examen, décomposé comme suit :

- [...] »
- Le vol avec réalisation de l'exercice pédagogique d'une durée minimale de 30 minutes ;
- [...] »

# UV 2.2 : VOL PÉDAGOGIQUE

UV 2.2 : Vol pédagogique		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
Sujet :				
a	Structure pédagogique			
b	Organisation des démonstrations			
c	Synchronisation des commentaires et de la démonstration			
d	Qualité technique des démonstrations			
e	Clarté des explications			
f	Clarté de l'expression			
g	Evaluation des risques et TEM			
h	Sécurité et surveillance de l'espace aérien			
i	Techniques d'instruction			
j	Briefings de sécurité			
		Résultat	<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné



## Ce que vous devez évaluer chez le candidat sur cette UV :

- Une phase de perception précise dans le discours et dans le pilotage
- Une phase action avec l'utilisation appropriée des différentes sortes de guidage, en fonction de la phase de vol
- Une phase exercice qui permet au candidat instructeur d'avoir le feedback nécessaire pour la construction de son débriefing
- Une bonne gestion du secteur de travail

# UV 2.2 : VOL PÉDAGOGIQUE

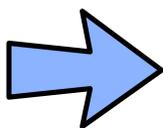
UV 2.2 : Vol pédagogique		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
Sujet :				
<b>a</b>	Structure pédagogique			
<b>b</b>	Organisation des démonstrations			
<b>c</b>	Synchronisation des commentaires et de la démonstration			
<b>d</b>	Qualité technique des démonstrations			
<b>e</b>	Clarté des explications			
<b>f</b>	Clarté de l'expression			
<b>g</b>	Evaluation des risques et TEM			
<b>h</b>	Sécurité et surveillance de l'espace aérien			
<b>i</b>	Techniques d'instruction			
<b>j</b>	Briefings de sécurité			

Résultat  Réussi  Ajourné



# UV 2.3 : EXERCICES PANNE MOTEUR + EXERCICES PILOTAGE PLACE INSTRUCTEUR

UV 2.3 : Exercices panne moteur place instructeur				
		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Précision de pilotage			
b	Conception des trajectoires			
c	Intégration et correction des effets du vent			
d	Sécurité du vol			
e	Gestion de l'environnement et du trafic			
f	Commentaires			
g	Décision d'interruption			
h	Radiocommunication			
Exercices pilotage place instructeur				
		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
i				
j				
k				
<b>Résultat</b>		<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné	

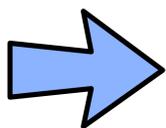


Ce que vous devez évaluer chez le candidat sur cette UV :

- Sa capacité à commenter, autant que possible, les exercices effectués
- Sa capacité à être disponible tout en réalisant les exercices (ressources)

# UV 2.3 : EXERCICES PANNE MOTEUR + EXERCICES PILOTAGE PLACE INSTRUCTEUR

UV 2.3 : Exercices panne moteur place instructeur				
		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
<b>a</b>	Précision de pilotage			
<b>b</b>	Conception des trajectoires			
<b>c</b>	Intégration et correction des effets du vent			
<b>d</b>	Sécurité du vol			
<b>e</b>	Gestion de l'environnement et du trafic			
<b>f</b>	Commentaires			
<b>g</b>	Décision d'interruption			
<b>h</b>	Radiocommunication			
Exercices pilotage place instructeur				
		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
<b>i</b>				
<b>j</b>				
<b>k</b>				
<b>Résultat</b>		<input type="checkbox"/> Réussi	<input type="checkbox"/> Ajourné	



Dans la partie « exercices pilotage place instructeur », vous proposerez avant le vol un ou plusieurs exercices de pilotage à réaliser par le candidat en place instructeur. Ces exercices seront décrits dans le cadre UV 2.3 i, j, k avant le début du vol.

# UV 2.3 : EXERCICES PANNE MOTEUR + EXERCICES PILOTAGE PLACE INSTRUCTEUR

UV 2.3 : Exercices panne moteur place instructeur				
		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
<b>a</b>	Précision de pilotage			
<b>b</b>	Conception des trajectoires			
<b>c</b>	Intégration et correction des effets du vent			
<b>d</b>	Sécurité du vol			
<b>e</b>	Gestion de l'environnement et du trafic			
<b>f</b>	Commentaires			
<b>g</b>	Décision d'interruption			
<b>h</b>	Radiocommunication			
Exercices pilotage place instructeur				
		Réussi	Ajourné	
<b>i</b>				
<b>j</b>				
<b>k</b>				



# UV 2.4 : DÉBRIEFING PÉDAGOGIQUE

2.2.4 – 4° b) de l'Annexe 2 à l'arrêté du 24 novembre 2017

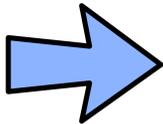
« Un exercice de vol pédagogique, sur une thématique que l'examineur aura transmise au candidat huit jours calendaires avant le jour de l'examen, décomposé comme suit :

- [...]
- Un débriefing au sol sur la réalisation de l'exercice, d'une durée de 15 minutes minimum. »

# UV 2.4 : DÉBRIEFING PÉDAGOGIQUE

UV 2.4 : Débriefing pédagogiques				
Sujet :		Réussi	Ajourné	Insérer les initiales de l'examineur
a	Présentation et contenu			
b	Précision technique			
c	Clarté des explications et élocution			
d	Identification des éléments acquis et non acquis du stagiaire			
e	Analyse et explication des TEM du vol			
f	Décision sur la suite pédagogique de la formation			
g	Participation stagiaire			
h	Gestion du dossier de progression stagiaire			

Résultat  Réussi  Ajourné



Ce que vous devez évaluer chez le candidat sur cette UV :

- Sa capacité à formuler une synthèse de la prestation de son élève (objectifs, points acquis ou à acquérir, ...), en lui présentant une analyse structurée de ses points forts et de ses points faibles, et les moyens de correction
- L'utilisation des méthodes pédagogiques telle que le renforcement positif
- La réalisation d'une transition avec la leçon suivante

# CONCLUSION



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire